



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2016-022

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2016

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires / Service de l'Environnement**

19-2016-06-28-011 - Arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Corrèze (2 pages) Page 3

19-2016-05-26-008 - Arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Corrèze (6 pages) Page 6

## **Direction des relations avec les collectivités locales / Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie / DRCL3**

19-2016-06-29-004 - Arrêté préfectoral autorisant le transfert à la société ARBOS de l'autorisation d'exploiter les installations de la société GILIBERT BOIS ET DERIVES à Allasac (2 pages) Page 13

19-2016-06-28-012 - Arrêté préfectoral portant enregistrement de l'installation de stockage de déchets inertes de la société SIORAT à Lissac-sur-Couze (4 pages) Page 16

## **Préfecture - Mission de coordination interministérielle**

19-2016-07-01-001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à monsieur le directeur départemental des territoires de la Corrèze (18 pages) Page 21

19-2016-07-01-002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 40

19-2016-07-01-003 - arrêté préfectoral portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur (2 pages) Page 45

## **Services du cabinet / bureau du cabinet**

19-2016-06-30-005 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail (20 pages) Page 48

19-2016-06-29-003 - Arrêté accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale (6 pages) Page 69

19-2016-06-28-010 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers (4 pages) Page 76

Direction départementale des territoires / Service de  
l'Environnement

19-2016-06-28-011

Arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté préfectoral relatif  
à l'ouverture et à la fermeture de la chasse pour la  
campagne 2016-2017 dans le département de la Corrèze

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale  
des territoires

**Arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Corrèze**

Le préfet de la Corrèze,

Vu le code de l'environnement, partie législative articles L120-1, L420-1 et suivants, partie réglementaire, articles R 424-1 et suivants et R 425-1 à 13 du même code ;

Vu la loi n° 78 1240 du 29 décembre 1978 et notamment son article 17, généralisant le plan de chasse ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2016 relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Corrèze,

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 3 mai 2016 ;

Considérant la nécessité d'un nouveau libellé de la disposition spéciale concernant l'espèce faisan figurant à l'article 1<sup>er</sup>-I) Chasse à tir, chasse au vol, de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2016 susvisé, ;

**Arrête :**

**Art. 1.-** La disposition spéciale n° (6) concernant l'espèce faisan figurant à l'article 1<sup>er</sup>, §I - Chasse à tir, chasse au vol, page 5, de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2016 susvisé est remplacée par la disposition suivante:

(6) - Faisan :

Chasse autorisée uniquement les dimanches 11 septembre et 6 octobre 2016, avec un prélèvement maximal autorisé (PMA) de 2 oiseaux par jour et par chasseur sur la commune de Liourdres.

Chasse autorisée du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 novembre 2016, uniquement les dimanches et jours fériés, avec un PMA de 1 oiseau par jour et par chasseur sur les communes de Chauffour, Collonges, Meyssac, Saint-Bazile-de-Meyssac et Saint-Julien-Maumont.

**Art. 2.-** Le reste de l'article 1<sup>er</sup> et les autres articles de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2016 susvisé sont sans changement.

**Art. 3.-** Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, le sous-préfet de Brive, le sous-préfet d'Ussel, le directeur départemental des territoires, les maires du département, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Corrèze, les agents assermentés des eaux et des forêts et de l'office national des forêts, les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, les lieutenants de louveterie et les gardes particuliers assermentés, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes de la Corrèze par les soins des maires et publié au recueil des actes administratifs.

Tulle, le 28 JUIN 2016

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Gaume', written over a horizontal line.

Bertrand GAUME

Direction départementale des territoires / Service de  
l'Environnement

19-2016-05-26-008

Arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la fermeture de  
la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département  
de la Corrèze



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale  
des territoires

**Arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse  
pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Corrèze**

Le préfet de la Corrèze,

Vu le code de l'environnement, partie législative articles L120-1, L420-1 et suivants, partie réglementaire, articles R 424-1 et suivants et R 425-1 à 13 du même code ;  
Vu la loi n° 78 1240 du 29 décembre 1978 et notamment son article 17, généralisant le plan de chasse ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;  
Vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs de la Corrèze ;  
Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 3 mai 2016 ;  
Vu la consultation du public effectuée du 5 au 25 mai 2016 inclus ;  
Considérant les propositions émanant des comités de gestion des 11 pays de chasse, réunis entre le 22 et le 24 mars 2016 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

**Arrête :**

**Art. 1.-** L'ouverture de la chasse dans le département de la Corrèze est fixée conformément aux dispositions ci-après :

**I - Chasse à tir, chasse au vol**

La période d'ouverture générale est fixée du :

**- 11 septembre 2016 à 8 heures au 28 février 2017 au soir**, sauf dérogations, réserves et conditions spécifiques liées à chaque espèce ou territoire ci-dessous mentionnées.

En période d'ouverture générale, la chasse à tir sera suspendue les mardis et vendredis, sauf jours fériés, à l'exception de la chasse des colombidés, des turdidés et de l'alouette des champs autorisée, à poste fixe, du 1er octobre au 15 novembre 2016.

À compter de l'ouverture, tout mode de chasse est autorisé, y compris la chasse à l'approche ou à l'affût.

Les espèces de gibier figurant au tableau ci-après sont chassées uniquement pendant les périodes comprises entre les dates suivantes et aux conditions spécifiques de chasse précisées en observation.

Espèces de gibier	Dates ouverture au matin	Dates fermeture au soir	Conditions spécifiques de chasse
<b>Chevreuril</b>	11/09/16	26/02/17	<b>Uniquement les samedis, dimanches et jours fériés.</b> Chasse autorisée uniquement au détenteur d'un plan de chasse, à balle, à plombs n° 1 et 2 (série de Paris) ou munition de substitution. Interdiction du tir du lièvre pendant les battues au chevreuil. <b>Sauf cas particuliers mentionnés en (1).</b>
<b>Daim</b>	11/09/16	27/02/17	Chasse autorisée au détenteur d'un plan de chasse. <b>Dispositions particulières mentionnées en (2).</b>
<b>Cerf</b>	22/10/16	27/02/17	Chasse autorisée au détenteur d'un plan de chasse. <b>Dispositions particulières mentionnées en (3).</b>
<b>Sanglier</b>	11/09/16	29/01/17	<b>Uniquement samedis, dimanches et jours fériés.</b> <b>Ouverture anticipée les samedis 20 août, 27 août et 3 septembre 2016.</b> Lors de ces 3 journées la chasse en battue est obligatoire, avec un minimum de cinq participants, dirigée par le président de la société de chasse ou tout autre personne qu'il aura déléguée par écrit, ou par le détenteur du droit de chasse, avec liste des participants et registre de battue. <b>Sauf cas particuliers mentionnés en (4).</b> <b>Bilan intermédiaire (4).</b>
<b>Renard</b>	11/09/16	27/02/17	Chasse autorisée par temps de neige.
<b>Lièvre</b>	25/09/16	01/01/17	Tir autorisé uniquement les <b>mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.</b> <b>Sauf cas particuliers mentionnés en (5).</b>
<b>Lapin</b>	11/09/16	29/01/17	
<b>Perdrix rouge et grise</b>	11/09/16	29/01/17	
<b>Faisan</b>	11/09/16	29/01/17	Dispositions spéciales mentionnées en (6).
<b>Becasse</b>			PMA journalier de 3 bécasses par chasseur (détails art. 2)
<b>Etourneau sansonnet, pie bavarde, corbeau freux, geai des chenes, corneille noire</b>	11/09/16	27/02/17	

**Rappel** - Animaux soumis à plan de chasse : *art. R 425.13* du C.E. : le bilan des prélèvements doit être transmis à la fédération départementale des chasseurs dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce concernée.

Le renvoi exhaustif des cartes de prélèvements mises en place par la fédération des chasseurs concoure au respect de cette disposition.

**II - Chasse à courre** : *art. R 424.4* du C.E.

- Ouverture du **15/09/2016 à 8 heures jusqu'au 31/03/2017 au soir, pour tous les animaux de chasse à courre.**

### III - Chasse sous terre : art. R 424.5 du C.E.

- Ouverture du **15/09/2016 au 15/01/2017 au soir**, pour tous les animaux de chasse sous terre.

Pour le blaireau uniquement, **période complémentaire du 15 mai 2017 jusqu'au 15 septembre 2017**, uniquement pour les équipages détenant une attestation de meute de chasse sous terre .

---

**Dispositions spéciales** mentionnées par espèces au tableau général « chasse à tir – chasse au vol ».

#### (1) - Chevreuil :

**Ouverture le 22 octobre 2016 :**

Pays du bassin Brive nord.

**Tir uniquement du brocard jusqu'au 14 octobre 2016 au soir :**

- Pays d'Auvergne,

- Pays du bassin Brive sud.

**Chasse silencieuse** (approche ou affût) tous les jours, y compris mardis et vendredis, du **1<sup>er</sup> juin 2016 au 10 septembre 2016 au soir** sur autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.

uniquement tir du brocard et tir sanitaire.

**Conditions générales après l'ouverture pour cette espèce.**

*Pour les trois espèces de grand gibier : prélèvement de chaque animal à déclarer obligatoirement à la fédération des chasseurs dans la semaine suivant ce prélèvement, soit en retournant la carte de prélèvement correspondant à l'animal prélevé, soit par internet en se connectant au site de la fédération [www.chasse-correze.fr](http://www.chasse-correze.fr), rubrique « espace adhérent ».*

#### (2) – Daim :

**Chasse silencieuse** (approche ou affût) tous les jours, y compris mardis et vendredis, du **1<sup>er</sup> juin 2016 au 10 septembre 2016 au soir** sur autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.

**Conditions générales après l'ouverture.**

#### (3) - Cerf élaphe :

« Plan de gestion cynégétique approuvé » inséré au schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC).

*Pour les trois espèces de grand gibier : prélèvement de chaque animal à déclarer obligatoirement à la fédération des chasseurs dans la semaine suivant ce prélèvement, soit en retournant la carte de prélèvement correspondant à l'animal prélevé, soit par internet en se connectant au site de la fédération [www.chasse-correze.fr](http://www.chasse-correze.fr), rubrique « espace adhérent ».*

**(4) – Sanglier :**

**Fermeture le dimanche 1er janvier 2017 au soir :**

Auvergne,  
Bassin de Brive-Nord,  
Millevaches,  
Neuvic,  
Roche-de-Vic,  
Xaintrie.

**Fermeture le dimanche 29 janvier 2017 au soir :**

Bassin de Brive-Sud,  
Seilhac,  
Centre,  
Monédières,  
Uzerche.

**Chasse silencieuse** (approche ou affût) à compter **du 1er juin 2016 jusqu'au 14 août 2016 au soir**, avec autorisation individuelle accordée aux détenteurs du droit de chasse (2 personnes maximum par autorisation) pour une intervention sur les espaces endommagés.  
**Chasse en battue** sur autorisation préfectorale aux détenteurs des droits de chasse concernés par des dégâts à compter **du 1er juin 2016 jusqu'au 14 août 2016 inclus**. Conditions d'organisation des battues selon arrêté préfectoral d'autorisation.

*Pour les trois espèces de grand gibier : prélèvement de chaque animal à déclarer obligatoirement à la fédération des chasseurs dans la semaine suivant ce prélèvement, soit en retournant la carte de prélèvement correspondant à l'animal prélevé, soit par internet en se connectant au site de la fédération [www.chasse-correze.fr](http://www.chasse-correze.fr), rubrique « espace adhérent ».*

Une saisine à mi-saison de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage permettra d'éventuelles prolongations des dates de fermeture de l'espèce sanglier et, le cas échéant, de rappeler les règles inscrites au schéma départemental de gestion cynégétique concernant la chasse par temps de neige.

**(5) - Lièvre :**

**Ouverture de la chasse du 25 septembre 2016 au 1er janvier 2017 au soir, uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés :**

Pays d'Auvergne,  
Pays du Centre,  
Pays de Millevaches,  
Pays des Monédières,  
Pays de Neuvic,  
Pays de Roche de Vic,  
Xaintrie.

**Ouverture de la chasse du 9 octobre 2016 au 1er janvier 2017, uniquement les dimanches et jours fériés :**

Pays d'Uzerche,  
Pays de Brive-Sud,  
Pays de Brive-Nord.

**sauf communes du GIC Lièvre:** Sainte-Féréole, Sadroc, Allassac, Donzenac, Ussac, Saint-Viance, Saint-Pantaléon-de-Larche.

**Ouverture de la chasse du 9 octobre 2016 au 1er janvier 2017 au soir, uniquement les mercredis, dimanches et jours fériés :**

Pays de Seilhac

**sauf communes du GIC Lièvre:** Saint-Pardoux-l'Ortigier, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Hilaire-Peyroux.

**Tir du lièvre autorisé les dimanches 13 et 27 novembre 2016 et 11 décembre 2016 sur les communes du GIC « Lièvre » :**

Allassac, Donzenac, Sainte-Féréole, Saint-Viance, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Hilaire-Peyroux, Ussac, Sadroc, Saint-Pantaléon-de-Larche et Saint-Pardoux-l'Ortigier.

**(6) - Faisan :**

**Chasse autorisée uniquement les dimanches 11 septembre et 6 octobre 2016, avec un PMA de 2 oiseaux par jour et par chasseur** sur la commune de Liourdres.

**Chasse autorisée du 1er octobre 2016 au 30 novembre 2016, uniquement les dimanches et jours fériés, avec un PMA de 1 oiseau par jour et par chasseur** sur les communes de Chauffour, Collonges, Meyssac, Saint-Bazile-de-Meyssac et Saint-Julien-Maumont.

Sur les autres communes, chasse autorisée **uniquement les dimanches 11 septembre et 16 octobre 2016** avec un PMA de 2 oiseaux par jour et par chasseur.

**Art. 2.-** Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

- Le tir des laies suitées est prohibé,
- Pour la bécasse des bois, le prélèvement **par chasseur** est limité (PMA) à **3 bécasses par jour et 30 pour la saison**. La tenue d'un carnet de prélèvement est obligatoire. Sa mise à jour et le marquage de l'oiseau sont à faire sur le lieu même de capture. Il doit être adressé à la F.D.C. avant le 30 juin.

**Art. 3.-** La chasse par temps de neige est interdite, à l'exception de :

- la chasse des gibiers soumis au plan de chasse (cerf, daim, chevreuil),
- la chasse du renard, du ragondin et du rat musqué,
- la chasse du sanglier suivant les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) dans sa version en vigueur.

**Art. 4.-** Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, le sous-préfet de Brive et le sous-préfet d'Ussel, le directeur départemental des territoires, les maires du département, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Corrèze, les agents assermentés des eaux et des forêts et de l'office national des forêts, les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, les lieutenants de louveterie, les gardes particuliers assermentés, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes de la Corrèze par les soins des maires et publié au recueil des actes administratifs.

Tulle, le 26 mai 2016

Le préfet,



**Bertrand GAUME**

Direction des relations avec les collectivités locales /  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie / DRCL3

19-2016-06-29-004

Arrêté préfectoral autorisant le transfert à la société  
ARBOS de l'autorisation d'exploiter ls installations de la  
société GILIBERT BOIS ET DERIVES à Allassac



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral autorisant un changement d'exploitant  
Société ARBOS à Allassac

Le préfet de la Corrèze,

- Vu** le code de l'environnement, et notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre V ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** la nomenclature des installations classées annexée à l'article R.511-9 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2005 autorisant la société GILIBERT BOIS ET DERIVES à exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement, au lieu-dit Les Virolles sur le territoire de la commune d'Allassac ;
- Vu** la demande en date du 24 mai 2016 par laquelle Monsieur Christian Ribes, Président de la société ARBOS, sollicite le transfert de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2005 susvisé au bénéfice de la société qu'il représente ;
- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées en date du 15 juin 2016;
- Vu** le projet d'arrêté porté le 28 juin 2016 à la connaissance du demandeur ;

**Considérant** que la demande du 24 mai 2016 susvisée comporte l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R. 516-1 du code de l'environnement et permet d'autoriser le changement d'exploitant ;

**Considérant** que la société ARBOS exerce son activité dans la continuité de la société GILIBERT BOIS ET DERIVES ;

**Considérant** que la société ARBOS dispose des capacités techniques et financières suffisantes pour exploiter les installations sises au lieu-dit Les Virolles sur le territoire de la commune d'Allassac ;

**Considérant** qu'il convient, en application de l'article R. 516-1 du code de l'environnement, d'autoriser le changement d'exploitant dans les formes prévues à l'article R. 512-31 du même code ;

Le pétitionnaire entendu,

Sur Proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze,

ARRÊTE

### **Article 1 – Autorisation de changement d'exploitant**

La société ARBOS, dont le siège social est situé Zone Artisanale du Bois 19300 Egletons, est autorisée à reprendre l'exploitation des installations situées au lieu-dit Les Virolles 19240 Allassac, en lieu et place de la société GILIBERT BOIS ET DERIVES.

À l'exception de l'article 1.1 *Autorisation*, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2005 susvisé sont applicables à la société ARBOS.

## **Article 2 – Dispositions relatives à la constitution de garanties financières**

La société ARBOS adresse au préfet, au moins six mois avant la première échéance de constitution prévue dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié susvisé, une proposition de montant des garanties financières.

Le cas échéant, la constitution des garanties financières est réalisée par la société ARBOS conformément aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié susvisé pour les installations existantes.

## **Article 3 – Délais et voies de recours**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du Tribunal Administratif de Limoges :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

## **Article 4 – Publicité**

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché en mairie d'Allasac pendant une durée minimum d'un mois.

Le Maire d'Allasac fera connaître par procès verbal, adressé à la préfecture de la Corrèze, l'accomplissement de cette formalité.

Le même extrait sera affiché en permanence, de façon visible, sur le site de l'exploitation à la diligence de la société ARBOS.

Un avis au public sera inséré par les soins de la préfecture et aux frais de la société ARBOS dans deux journaux diffusés dans tout le département (Centre France La Montagne Dimanche et La Vie Corrèzienne).

## **Article 5 – Notification et copies**

Le présent arrêté sera notifié à la société ARBOS et sera publié au recueil des actes administratifs du département. Une copie sera adressée :

- à la mairie d'Allasac ;
- à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde ;
- au groupement de gendarmerie de la Corrèze ;
- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- à l'unité départementale de la Corrèze de la DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes à Brive-la-Gaillarde.

## **Article 6 – Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, le Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et l'Inspecteur de l'Environnement unité départementale de la Corrèze de la DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes à Brive-la-Gaillarde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle, le 29 JUIN 2016  
Le préfet,

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Magali DAVERTON

Direction des relations avec les collectivités locales /  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie / DRCL3

19-2016-06-28-012

Arrêté préfectoral portant enregistrement de l'installation  
de stockage de déchets inertes de la société SIORAT à  
Lissac-sur-Couze



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral d'enregistrement  
Société SIORAT à Lissac-sur-Couze

**Le préfet de la Corrèze,**

- Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 512-7 à L. 512-7-7 et R. 512-46-1 à R. 512-46-30 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 mai 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** la demande présentée en dernier ressort le 08 janvier 2016 par la société SIORAT dont le siège social est situé « Le Griffolet » 19270 Ussac pour l'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées sur le territoire de la commune de Lissac-sur-Couze ;
- Vu** le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 susvisé dont l'aménagement est sollicité ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2016 fixant les jours et les heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;
- Vu** l'information du public recueillie entre le 15 février 2016 et le 15 mars 2016 inclus ;
- Vu** les avis émis par les conseils municipaux de Chasteaux et Lissac-sur-Couze ;
- Vu** les avis du conseil municipal de Lissac-sur-Couze du 14 décembre 2015 sur le dossier présenté par la société SIORAT ;
- Vu** le rapport et les propositions en date du 19 mai 2016 de l'inspection des installations classées ;
- Vu** l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 17 juin 2016 ;

**Considérant** que le terrain retenu par la société SIORAT est une ancienne carrière en forme de cuvette par rapport aux terrains alentours ;

**Considérant** que cette circonstance locale, nécessite la prescription particulière suivante pour la protection des intérêts listés à l'art L 511-1 du code de l'environnement et en particulier le dépôt de déchets inertes jusqu'en limite de propriété vis-à-vis des parcelles n°272 et 35 et de la voie communale ;

**Considérant** que la demande, exprimée par la société SIORAT d'aménagement de la prescription générale de l'article 6 de l'arrêté ministériel susvisé relative à la présence de dépôt de déchets inertes dans la bande de 10 m des limites du site, non autorisée par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, ne remet pas en cause la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions des articles 2.1.1 et 2.2.1 du présent arrêté ;

**Considérant** que la demande précise que le site sera, en cas d'arrêt définitif des installations, dévolu à un espace vert avec engazonnement ;

**Considérant** que dès lors il convient de faire application des dispositions prévues à l'article R. 512-46-19 du code de l'environnement ;

APRÈS communication au demandeur du projet d'arrêté statuant sur sa demande d'enregistrement ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

### TITRE 1 – PORTÉE DE L'ENREGISTREMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

#### CHAPITRE 1.1 BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION

##### Article 1.1.1. Exploitant titulaire de l'enregistrement, durée, péremption

L'installation de stockage de déchets inertes de la société SIORAT représentée par M. Marc Nadal, dont le siège social est situé « Le Griffolet » 19270, faisant l'objet de la demande du 08 janvier 2016 susvisée, est enregistrée.

L'installation est localisée sur le territoire de la commune de Lissac-sur-Couze – 19600 – au lieu-dit « Puy Géral ».

La durée d'exploitation de ce site est de 8 ans à compter de la signature du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R. 512-74 du code de l'environnement).

#### CHAPITRE 1.2 NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

##### Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil du critère	Unité du critère	Volume autorisé	Unité du volume autorisé
2760	3	E	Installation de stockage de déchets inertes	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse Code déchet I7 05 04	sans	sans	sans	50 000 total 10 000 par an	m <sup>3</sup>

E (Enregistrement)

##### Article 1.2.2. Situation de l'établissement

L'installation de stockage de déchets inertes enregistrée est située sur la commune de Lissac-sur-Couze sur la parcelle n°34, section AK de 8 360 m<sup>2</sup>.

La quantité totale de déchets inertes stockée sur site est de 50 000 m<sup>3</sup> et de 10 000 m<sup>3</sup> par an.

L'installation mentionnée à l'article 1.2.1. du présent arrêté est reportée sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et à la disposition de l'inspection des installations classées.

#### CHAPITRE 1.3 CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

##### Article 1.3.1. Conformité au dossier d'enregistrement

L'installation de stockage de déchets inertes et les annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant accompagnant sa demande du 08 janvier 2016 susvisée. Elles respectent les dispositions de arrêté ministériel de prescriptions générales applicables, aménagées et complétées par le présent arrêté.

#### CHAPITRE 1.4 MISE À L'ARRÊT DÉFINITIF

##### Article 1.4.1. Mise à l'arrêt définitif

Après la mise à l'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant le descriptif de la demande d'enregistrement et pour un usage d'espace vert.

## CHAPITRE 1.5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

### Article 1.5.1. Arrêtés ministériels de prescriptions générales

S'appliquent à l'établissement les dispositions de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement susvisé.

### Article 1.5.2. Arrêté ministériel de prescriptions générales, aménagements, compléments et renforcement des prescriptions

En référence à la demande de l'exploitant (article R.512-46-5 du code de l'environnement), les prescriptions de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 sont aménagées suivant les dispositions du titre 2 « prescriptions particulières » du présent arrêté.

Les prescriptions générales qui s'appliquent à l'établissement pour son exploitation sont complétées et renforcées par celles du titre 2 « prescriptions particulières » du présent arrêté.

---

## TITRE 2 – PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

---

### CHAPITRE 2.1 AMÉNAGEMENTS DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

#### Article 2.1.1. Aménagement de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014

En lieu et place des dispositions de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, l'exploitant respecte les prescriptions suivantes :

L'installation est implantée à une distance d'éloignement de :

- 10 mètres des constructions à usage d'habitation, des établissements destinés à recevoir des personnes du public, des zones destinées à l'habitation ou des captages d'eau ;
- 10 mètres des voies d'eau, voies ferrées.

En cas d'impossibilité technique de respecter ces distances, l'exploitant propose des mesures alternatives permettant d'assurer un niveau de nuisances des tiers équivalent.

Le stockage de déchets inertes pourra être réalisé jusqu'en limite du site, sous réserve :

- qu'aucun déchets inertes ne sorte de la parcelle n°34 section AK
- que la pente des talus, durant l'exploitation et après réaménagement, ne présente aucun désordre de type glissement, éboulement et etc vis-à-vis des terrains ceinturant la parcelle n°34 section AK.

### CHAPITRE 2.2 COMPLÉMENTS, RENFORCEMENT DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

#### Article 2.2.1. Eaux de ruissellement

Afin de protéger les terrains de la maison d'habitation située sur la parcelle n°272 section AK d'éventuelles eaux de ruissellement provenant des talus de la plate-forme de stockage de déchets inertes, les prescriptions générales applicables à cette installation sont complétées comme suit :

- Un thalweg sera constitué sur la parcelle n°34 section AK, le long de la parcelle n°272, afin de recueillir les eaux de ruissellement constitutives à une pluie décennale en provenance de la plate-forme de déchets dès lors que cette dernière arrivera à une altitude égale et supérieure à celle de la parcelle voisine (n°272).
- Le thalweg ainsi que les eaux s'y écoulant ne devront pas générer de désordre vis-à-vis de la parcelle voisine.
- Le thalweg sera conservé dans le cadre du réaménagement du terrain en espace vert.

---

## TITRE 3 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS – PUBLICITÉ – EXÉCUTION

---

#### Article 3.1.1. Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du Tribunal administratif de Limoges :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement dans un délai d'un an à compter de la publication ou

de l'affichage de la présente décision ;par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

- Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté autorisant l'ouverture de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

### Article 3.1.2. Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-24 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de toute personne intéressée, est affiché en mairie de Lissac-sur-Couze pendant une durée minimale d'un mois. Le maire de Lissac-sur-Couze fait connaître par procès verbal, adressé à la préfecture de la Corrèze, l'accomplissement de cette formalité.

Le même extrait est affiché en permanence, de façon visible, sur le site de l'exploitation à la diligence de la société SIORAT.

Une copie dudit arrêté est également adressé à chaque conseil municipal consulté, à savoir : Chasteaux et Lissac-sur-Couze.

Un avis au public sera inséré par les soins de la préfecture et aux frais de la société SIORAT dans deux journaux diffusés dans tout le département (La Vie Corrèzienne et l'Union Paysanne).

### Article 3.1.3. Notification – copie

Le présent arrêté sera notifié à la société SIORAT par la voie administrative. Une copie sera adressée :

- aux mairies de Chasteaux et Lissac-sur-Couze ;
- au groupement de gendarmerie de la Corrèze ;
- à la direction départementale des territoires ;
- au service départemental d'incendie et de secours ;
- au service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile ;
- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- à l'unité départementale de la Corrèze de la DREAL Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes à Brive-la-Gaillarde.

### Article 3.1.4. Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Corrèze, le Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et l'inspection des installations classées, unité départementale de la Corrèze de la DREAL Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes à Brive-la-Gaillarde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle, le 28 JUIN 2016  
Le préfet,

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Magali DAVERTON

Préfecture - Mission de coordination interministérielle

19-2016-07-01-001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à  
monsieur le directeur départemental des territoires de la  
Corrèze



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Arrêté préfectoral n° portant délégation de signature  
à Monsieur le directeur départemental des territoires de la Corrèze

**Le préfet de la Corrèze,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code du domaine de l'État ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code rural ;

**Vu** le code forestier ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le code de justice administrative ;

**Vu** le code de procédure pénale ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le code des transports ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n°92-604 du 1 juillet 1992 portant charte de la déconcentration

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret du 23 juillet 2015 portant nomination Bertrand Gaume, en qualité de préfet de la Corrèze ;

**Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 2014-336-0001 du 02/12/14 et modifié par l'arrêté 19-2016-06-22-0004 du 22/06/16 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

**Vu** l'arrêté n° PRMG 150 743 1A du 23 avril 2015 portant nomination de M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

**Sur** proposition de Madame le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

## Arrête

**Article 1.** - Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions énumérées dans l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** Sont exclues d'une manière générale de la délégation, les signatures :

- de toutes les correspondances adressées à la présidence de la République, à mesdames et messieurs les ministres, aux préfets (préfet de région Limousin, préfets d'autres départements), aux parlementaires, aux conseillers régionaux et départementaux,
- des circulaires aux maires et aux présidents d'EPCI du département,
- des conventions signées en personne par les chefs des exécutifs (conseil départemental, maires de Brive, Tulle, Ussel, communautés d'agglomération de Brive et de Tulle, association départementale des maires) et celles passées avec d'autres organismes pour des montants supérieurs à 150 000 €,
- des correspondances relatives au contrôle de légalité et les lettres de rappel à la loi adressées à un élu,
- de l'abrogation ou la modification des arrêtés pris sous ma signature, ou par délégation sous celle d'un membre du corps préfectoral.

**Article 3.** - Conformément à l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié par le décret du 22 février 2008 susvisé, M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité, par arrêté pris au nom du préfet. Cet arrêté fixe la liste nominative de ses subordonnés, habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été donnée par le préfet et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée.

Ces arrêtés de subdélégation seront adressés au préfet et feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 4.** - L'arrêté préfectoral du 25 août 2015 donnant délégation de signature à François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze est abrogé.

**Article 5.** - Madame le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 01 JUL. 2016

Le préfet,



Bertrand GAUME

## Annexe

à l'arrêté du préfet portant délégation de signature à M. François Geay,  
directeur départemental des territoires de la Corrèze

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	<b>1 - Administration générale</b>	Ces décisions individuelles sont déléguées nonobstant toute disposition contraire prévue par des actes réglementaires et sans préjudice des délégations dont le directeur dispose en application de ces mêmes actes, par le ministre chargé de l'environnement, du développement durable, le ministre de l'intérieur, le ministre chargé de l'économie, le ministre chargé de la santé, le ministre chargé de l'éducation nationale, le ministre chargé de la jeunesse, le ministre chargé de l'agriculture, le ministre chargé des affaires sociales et le ministre chargé des sports, chacun en ce qui le concerne.
	<b>a – Personnel</b>	article 10 du décret du 3 décembre 2009 Arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles
1	L'octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié	
2	L'octroi et le renouvellement des congés de maladie, des congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, des congés de longue maladie, des congés de grave maladie et des congés de longue durée ;	
3	L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique ;	
4	Le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;	
5	L'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps ;	
6	L'octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical	
7	L'avertissement et le blâme ;	
8	L'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
9	L'établissement et la signature des cartes d'identité de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département et de celles concernant certains emplois	décret n° 2009-360 du 31 mars 2009
10	L'imputabilité au service des accidents de service et des accidents du travail	
11	Les congés prévus pour les stagiaires de l'Etat	décret n° 94-874 du 7 octobre 1994
12	L'octroi des ordres de mission pour les agents de toutes catégories	
	<b>b – Responsabilité civile</b>	
1 b 1	Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers	
1 b 2	Règlement amiable des dommages subis ou causés par l'Etat du fait d'accidents de circulation	
	<b>c – Contentieux</b>	
1 c 1	En matière pénale : - transmission des procès verbaux au procureur de la république - présentation des observations de l'administration aux audiences des tribunaux correctionnels et de police - dépôt de plaintes auprès du procureur de la république	Code de l'urbanisme articles L 160.1 à L 160.4, L 480.1 et suivants  Code de l'environnement L 216.3 et suivants L 437.1 et suivants
1 c 2	En matière administrative : représentation de l'Etat devant le juge administratif : présentation des observations à l'audience, transmission des pièces au tribunal administratif	Code de justice administrative (procédure des référés) R 431.1 à R 431.10.1
	<b>2 – Construction et logement</b>	
	<b>a – subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements</b>	
2 a 1	Secteur locatif : toutes formes de décisions favorables d'octroi ou de transfert	Code de la construction et de l'habitat (C.C.H.) Art. R 311.1 à R.331.26
2 a 2	Dérogation permettant le démarrage des travaux de construction ou d'amélioration de logements financés avec une aide de l'Etat, avant obtention de la décision favorable de financement	C.C.H. Art. R 331.5b

N° de code	Nature de la délégation	Référence
2 a 3	Dérogation permettant de majorer le taux de subvention P.L.U.S. ou P.L.A.I.	C.C.H. Art. R 331.15
2 a 4	Prorogation des délais d'exécution des travaux	C.C.H. Art. R 331.7
2 a 5	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration de foyers hors P.L.A.I.	Arrêté du 5 mai 1995, article 8
2 a 6	Dérogation à l'ancienneté minimale des logements acquis en P.L.U.S. ou P.L.A.I.	Arrêté du 10 juin 1996, article 9
2 a 7	Dérogation pour dépassement des coûts plafonds d'acquisition en PLAI	Arrêté du 5 mai 1995, article 8
2 a 8	Dérogation aux normes minimales d'habitabilité en acquisition-amélioration	Arrêté du 10 juin 1996, article 5
2 a 9	Dérogation aux caractéristiques techniques de foyers	Arrêté du 10 juin 1996, article 11
2 a 10	Dérogation à la date de dépôt des demandes de subvention pour surcharge foncière	Arrêté du 5 mai 1995, article 17
2 a 11	Dérogation aux plafonds de ressources pour les locataires de logements P.L.A.I.	C.C.H. Art. R 331.12
2 a 12	Décisions relatives aux subventions pour le logement d'urgence	circulaire 2000-16 du 15 mars 2000
	<b>b – Amélioration de l'habitat</b>	
2 b 1	Décisions portant octroi de subventions de l'Etat pour l'amélioration de l'habitat locatif social (P.A.L.U.L.O.S.)	C.C.H. Art. R 323.1 à R 323.12.1
2 b 2	Décisions relatives aux demandes de subvention pour l'amélioration de la qualité de service dans le logement social (A.Q.S.)	Circulaire 99-45 du 6 juillet 1999
2 b 3	Dérogation aux règles d'ancienneté des logements éligibles à la P.A.L.U.L.O.S.	C.C.H. Art. R 323.3
2 b 4	Dérogation au plafond de travaux subventionnables	C.C.H. Art. R 323.6
2 b 5	Dérogation permettant le démarrage des travaux d'amélioration de logements financés avec une aide de l'Etat (P.A.L.U.L.O.S., ou A.Q.S.), avant obtention de la décision favorable de financement	C.C.H. Art. R 323.8
2 b 6	Prorogation des délais d'exécution des travaux (P.A.L.U.L.O.S.)	C.C.H. Art. R 323.8
	<b>c – Prêts conventionnés pour les opérations de location-accession à la propriété immobilière</b>	
2 c 1	Toutes formes de décisions favorables d'octroi de transfert	C.C.H. Art. R 331.76.1 à R 331.76.5.4 .
2 c 2	Convention PSLA passée entre le vendeur et l'État	C.C.H. Art. R 331.76.5.1
2 c 3	Contrôle des organismes collecteurs	C.C.H. Art. R 313.21 à R 313.25

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	<b>d – Actions diverses</b>	
2 d 1	Documents et correspondances relatifs à la commission départementale des rapports locatifs (C.D.R.L.)	Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée, art. 41 bis et 41 ter
2 d 2	Décisions relatives aux projets de ventes de logements H.L.M. répondant aux conditions d'ancienneté	C.C.H. Art. L 443.7
2 d 3	Dérogação aux conditions d'ancienneté des logements en vente et fixation des conditions de remboursement des aides de l'Etat.	C.C.H. Art. L 443.8
2 d 4	Décisions relatives aux ventes ou locations avec changement d'usage de logement H.L.M.	C.C.H. Art. L 443.11
2 d 5	Décisions relatives aux cessions d'éléments immobiliers H.L.M. autres que des logements	C.C.H. Art. L 443.14
2 d 6	Avis sur les augmentations de loyers H.L.M.	C.C.H. Art. L 442.1.2
2 d 7	Avis État pour l'octroi de Prêt - Renouvellement Urbain	Circulaire 2000-67 du 4 septembre 2000
	<b>e – Décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement</b>	Décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999
2 e 1	Toutes formes de décisions (octroi, refus...)	
2 e 2	Délivrance des accusés de réception de dossier complet	
2 e 3	Lettre de réclamation de pièces manquantes	
2 e 4	Prorogation de validité de la décision	
2 e 5	Prorogation de validité d'autorisation	
	<b>f – Conventionnement</b>	
2 f 1	Conventions passées entre l'État et les organismes d'H.L.M, société d'économie mixte, établissements publics administratifs gestionnaires des communes, communes et bailleurs privés s'appliquant aux logements à usage locatif, aux logements visés à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 et aux cités de promotion familiales.	C.C.H. Art. L 351.2 et suivants et R 353.1 et suivants
2 f 2	Conventions passées par les organismes d'H.L.M. pour l'utilisation de la participation des employeurs à l'effort de construction.	C.C.H. L 313.1 et L 313.5

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	<b>g - Actions dans le domaine social</b>	
<b>2 g 1</b>	Tout courrier relatif au secrétariat, à la participation et à l'animation: - de la commission de conciliation - du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (participation et animation des instances de pilotage et de suivi)	C.C.H. Art. L 351.14 et R 351.48 Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006
<b>2 g 2</b>	Tout courrier relatif à l'inventaire des logements sociaux, au prélèvement et au rattrapage par période triennale	Loi SRU du 13 décembre 2000 et loi E.N.L. du 13 juillet 2006
	<b>h – Divers</b>	
<b>2 h 1</b>	Notification des décisions relatives aux articles 2 a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f	
<b>2 h 2</b>	Accusé de réception des dossiers relatifs aux articles 2 a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f	
<b>2 h 3</b>	Demande de pièces complémentaires relatives aux articles 2 a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f	
	<b>3 - Aménagement foncier et urbanisme</b>	
	<b>a - Schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale - Règlement local de publicité</b>	
<b>3 a 1</b>	Correspondances générales avec les maires dans le cadre de l'association de l'État aux études des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux de l'urbanisme, des cartes communales et des règlements locaux de publicité à l'exception des notifications et avis réglementaires	Code de l'environnement Art. L.581-14 et R.581-72 à R.581-79
	<b>b - Formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol Permis de construire, permis d'aménager ou de démolir, déclaration préalable ou certificat d'urbanisme (compétence État)</b>	
<b>3 b 1</b>	Notification au demandeur de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet	Code de l'urbanisme R.423.38
<b>3 b 2</b>	Notification au demandeur de la modification du délai d'instruction de son dossier	Code de l'urbanisme R.423.42

N° de code	Nature de la délégation	Référence
3 b 3	Les décisions de permis de construire, d'aménager ou de démolir et de déclaration préalable et de certificat d'urbanisme visées à l'article R 422.2 a) à d) (Lorsque le maire et le directeur départemental des territoires ne sont pas en désaccord)	Code de l'Urbanisme R 422.2 a) à d)
3 b 4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation accordée, pour les cas visés à l'article R.422.2	Code de l'urbanisme R.462.9
3 b 5	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration n'a pas été contestée, pour les cas visés à l'article R.422.2	Code de l'urbanisme R.462.10
3 b 6	Avis conforme du préfet sur les projets visés aux articles L422-5 et L422-6 du code de l'urbanisme	Code de l'urbanisme L.422-5 et L.422-6
<b>c - Droit de préemption</b>		
3 c 1	Z.A.D. - attestation qu'un bien n'est plus soumis au droit de préemption.	Code de l'urbanisme R.212.5
<b>d – Publicité, enseignes et pré-enseignes</b>		
3 d 1	Arrêtés, actes, décisions et pièces portant sur les déclarations et autorisations préalables portant sur un dispositif de publicité, d'enseigne et de pré-enseigne	Code de l'environnement Art. L.581-1 à L.581-9, L.581-15 à L.581-24, et R.581-1, R.581-6 à R.581-71
3 d 2	Sanction administrative : amende préfectorale Mesures de police administrative : mise en demeure, astreinte administrative, exécution d'office, suppression d'office	Code de l'environnement Art. L.581-26 à L.581-35 et R.581-82 à R.581-88
<b>e - Accessibilité aux personnes handicapées</b>		
Loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 - Décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 - Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié		
3 e 1	Arrêté, actes, décisions et pièces portant sur les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public.	
3 e 2	Arrêté, actes, décisions et pièces portant sur les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments d'habitations collectifs neufs.	
3 e 3	Pièces d'instruction, arrêté portant sur les demandes d'autorisation de travaux relatives aux règles d'accessibilité dans les établissements recevant du public de compétence préfet au nom de l'État	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	<b>4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche</b>	
	<b>a – Domaine public fluvial et de la police de la navigation</b>	
4 a 1	Actes d'administration du domaine public fluvial, dont autorisation d'occupation temporaire	Code général de la propriété des personnes publiques Art. L.2124-6 à 2124-15 ; L.2125.7 ; L.2131-2 à L.2131-6 ; L.2131-6 ; L.2132-5 à L.2132-11 ; L.2132-23 et suivants ; L.2142-1
4 a 2	Autorisation de prises d'eau et d'établissements temporaires (à l'exclusion des autorisations d'implantation de micro centrales)	Code de l'environnement Art. R. 214-71 à R. 214-84
4 a 3	Autorisation des installations, d'ouvrages d'activité, ou de travaux sur le domaine public fluvial	
4 a 4	Poursuite des infractions liées à la gestion du domaine public fluvial	Code général de la propriété des personnes publiques Art. L.2132-16 et suivants Loi 91-1385 du 31/12/1991, art. 11, 12 et 15
4 a 5	Poursuite des infractions liées à la réglementation des plans d'eau intérieurs	Code des transports Art. R.4241-39 à R.4241-46
4 a 6	Établissement des règlements particuliers de navigation	Code des transports R.4241-66 et 67 et L.4241-1 et suivants
4 a 7	Autorisations ponctuelles dérogatoires aux règlements particuliers de navigation des plans d'eau et cours d'eau	Code général de la propriété des personnes publiques R.4241-38
4 a 8	Mesures temporaires des conditions de navigation	Code des transports Art R.4241-26
	<b>b – Eau et milieu aquatique</b>	
4 b 2	Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes.	Code de l'environnement Art. L.211-7 et R.214-88 à R.214-104
4 b 3	Servitudes d'utilité publiques (zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, zones de mobilité du lit mineur d'un cours d'eau, zones humides)	Code de l'environnement L.211-12
4 b 4	Régimes d'autorisation et de déclaration, à l'exclusion des décisions intervenant après avis du CODERST	Code de l'environnement Art. L.214-1 à L.214-11 et R.214-1 à R. 214-85
4 b 5	Circulation des engins et embarcations.	Code de l'environnement Art. L.214-12, L.214-3 et R.214-105
4 b 6	Dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux : police et conservation des eaux	Code de l'environnement Art. L.215-7 à L.215-13
4 b 7	Entretien et restauration des milieux aquatiques	Code de l'environnement Art. L.215-14 à L.215-18
4 b 8	Transaction sur la poursuite des contraventions et délits	Code de l'environnement Art L. 173-12
4 b 9	Mises en demeure et sanctions administratives	Code de l'environnement Art L.171-7 et L.171-8

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	<b>c- Biodiversité</b>	
4 c 1	Avis sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les contrats ou les chartes Natura 2000	Code général des impôts Art. 1395 D et E
4 c 2	Subventions du ministère chargé de l'agriculture, du ministère chargé de l'environnement, de l'Union Européenne pour les contrats et subventions Natura 2000	Mesure 323A (élaboration, animation et révision de DOCOB) Mesure 327 (contrats forestiers) Mesure 323 B (contrats ni forestier ni agricole) PDR : sous mesure 7.1 (élaboration/révision de DOCOB) sous mesure 7.6 (animation du DOCOB) sous mesure 7.6 et 8.5 (contrats ni forestier ni agricole) sous mesure 10.1 (gardiennage/agropastoralisme)
4 c 3	Mise en œuvre, évaluation et révision du DOCOB	Code de l'environnement R.414-11 et R.414-8-5
4 c 4	Évaluation des incidences	Code de l'environnement L.414-4 et L.414-5
4 c 5	Convocations aux COFIL	Code de l'environnement L.414-2 et R.414-8
	<b>d - Chasse</b>	
4 d 1	Arrêté portant attribution de plans de chasse individuels	Code de l'environnement Art. L.425-1 à L.425-15, L.426-1, L.426-9, R.421-29, R.422-86, R.424-14.1, R.424-20, R.425-1 à R.425-13
4 d 2	Autorisation de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil	Code de l'environnement Art. R.424-8
4 d 3	Autorisation de chasse à l'approche, à l'affût ou en battue du sanglier	Code de l'environnement Art. R.424-8
4 d 4	Réserve de chasse et de faune sauvage	Code de l'environnement Art. L.422-27, R.422-82 à R.422-84, R.422.92 à R.422-94.1
4 d 5	Battues administratives	Code de l'environnement Art. L.427-4 à L.427-6
4 d 6	Liste des animaux classés nuisibles	Code de l'environnement Art. R.427-6 à R.427-24 et textes pris en application
4 d 7	Modalités de destruction à tir des animaux classés nuisibles	Code de l'environnement Art. R427.9 à R427.25
4 d 8	Autorisations individuelles de destruction de nuisibles	Code de l'environnement Art. L427.8
4 d 9	Arrêté autorisant les tirs de régulation des grands cormorans et autorisations individuelles de destruction à tir	Directive n° 79/403/CEE du 02 avril 1979 (article 9) modifiée Arrêté ministériel autorisant les tirs de régulation pour chaque saison de chasse
4 d 10	Autorisation d'introduction de grand gibier ou de lapins et le prélèvement de ces derniers dans le milieu naturel	Arrêté ministériel du 07 juillet 2006 du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable Code de l'environnement Art.L.424-11

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 d 11	Capture du gibier dans les réserves de chasse et reprise du gibier vivant en vue du repeuplement	Arrêté ministériel du 07 juillet 2006 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Code de l'environnement Art. L.424-11
4 d 12	Autorisation de chasse à tir du lapin à l'aide d'un furet	Arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié, relatif à divers procédés de chasse des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement.
4 d 13	Autorisations individuelles exceptionnelles de capturer le lapin avec bourses et furets	Art. L. 424-11 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 07 juillet 2006
4 d 14	Autorisations de transport et d'utilisation de rapaces pour la chasse au vol	Arrêté ministériel du 10 août 2004 Circulaire DNP/CFF n° 2005/03 du 17 mai 2005
4 d 15	Recensement nocturne de gibier à l'aide de sources lumineuses	Arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié, art. 11 bis
4 d 16	Autorisation de comptage du gibier avec chiens d'arrêt	Instruction PN/SE 85/769 du 19 avril 1985 Environnement
4 d 17	Autorisation de concours de chiens	Arrêté ministériel du 21 janvier 2005 modifié
4 d 18	Interdiction pour une période n'excédant pas un mois de la mise en vente, de l'achat, du transport en vue de la vente, du colportage de certaines espèces de gibier	Code de l'environnement Art. L.424-12
4 d 19	Autorisation de capture du lapin à l'aide de bourses et furets dans les lieux où il n'est pas classé nuisible	Code de l'environnement Art. R.427-12
4 d 20	Louveterie	Code de l'environnement Art. L.427-1 à L.427-3 Code de l'environnement Art. R.427-1 à R.427-3 Arrêté ministériel du 14 juin 2010
4 d 21	Formation des gardes particuliers	L'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément.
4 d 22	Agrément, commissionnement et assermentation du garde particulier	Code de procédure pénale Art. R15-33-25 à R15-33-29-2 Code de l'environnement Art R.428-25 et R.428-26
4 d 23	Agrément des piégeurs	Code de l'environnement Art R.427-16 Arrêté ministériel du 29 janvier 2007
4 d 24	Protection du patrimoine naturel : - faune sauvage captive, - espèces protégées, - naturalisation des animaux	Livre IV du code de l'environnement et des textes pris en application
4 d 25	Indemnisation des dégâts de gibier	Code de l'environnement Art. L.426-1 à 6 et Art. R.426-6 à 9
	<b>e – pêche</b>	
4 e 1	Agrément et validation des statuts des fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), des présidents et trésoriers des AAPPMA, FDAAPPMA et des associations des pêcheurs aux filets	Code de l'environnement Art. L.434-3 à L.434-5 Art. R.434-25 à R.434-37 Art. L.436-1

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 e 2	Droit de pêche de l'Etat : délivrance des licences, locations de lots, établissement du cahier des charges, adjudications	Code de l'environnement Art. L.435-1 à L.435-3 Art. R.435.2 à R.435.32
4 e 3	Temps et heures d'interdiction de la pêche, taille minimale, nombre de captures autorisées et conditions de capture, procédés et modes de pêche prohibés	Code de l'environnement Art. L.436-4 Art. R.436-6 à R.436-35
4 e 4	Autorisations exceptionnelles de capture et de transport de poisson à des fins sanitaires en cas de déséquilibres biologiques, à des fins scientifiques	Code de l'environnement Art. L.436-9
4 e 5	Constitution de réserves temporaires de pêche	Code de l'environnement Art. L.436-12, Art. R.436-69 à R.436-79
4 e 6	Formation des gardes particuliers	L'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément.
4 e 7	Agrément, commissionnement et assermentation du garde particulier	Code de procédure pénale Art. R15-33-25 à R15-33-29-2 Code de l'environnement Art R.437-3 R.437-13
	<b>f - Bruits</b>	
4 f 1	Courriers relatifs à l'élaboration des cartes de bruits et cartes de prévention des bruits	Code de l'environnement Art L.572-2 à 572-11 Décret n° 2006-36 du 24 mars 2006
	<b>g - Risques</b>	
4 g 1	Subventions accordées au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de mesures de prévention ou de protection contre les risques naturels dont les collectivités territoriales ou leurs groupements assurent la maîtrise d'ouvrage (délivrance de l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention, lettre de réclamation de pièces manquantes, toutes formes de décisions, prorogation de validité de la décision de subvention)	Article 128 de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004 modifiée Décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement. Arrêté du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le FPRNM de mesures de prévention des risques naturels majeurs.
4 g 2	Subventions accordées au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs des études et travaux de prévention définis et rendus obligatoires par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé en application du 4° du II de l'article L. 562-1 du code de l'environnement (délivrance de l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention, lettre de réclamation de pièces manquantes, toutes formes de décisions, prorogation de validité de la décision de subvention)	Code de l'environnement Art. L.561-3 et R.561-15 à R.561-17 Décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement Arrêté du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le FPRNM de mesures de prévention des risques naturels majeurs.

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 g 3	Élaboration, révision, modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles (courriers relatifs à l'instruction)	Article 136 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finance pour 2006 modifié Code de l'environnement Art. L.562-1 et suivants et R.562-1 et suivants
4 g 4	Élaboration, révision des stratégies locales de gestion des risques inondations (courriers relatifs à l'instruction)	Code de l'environnement Art. L.566-8 et R.566-14 à R.566-17
<b>5 – Économie agricole et forestière</b>		
<b>a - Productions agricoles</b>		
5 a 1	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides relevant du régime de paiement de base Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides relevant du régime de paiement unique	Règlement (CE) n°1307/2013 Règlement (CE) n° 1782/03 du 29/09/2003-Titre III Règlement (CE) n° 795/2004 du 21/04/2004
5 a 2	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides relevant des autres régimes d'aides (aides couplées végétales et animales)	Règlement (CE) n°1307/2013 Règlement (CE) n° 1782/03 du 29/09/2003-Titre IV Règlement (CE) n° 1973/2004 du 29/10/2004
5 a 3	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des régimes de soutien aux productions animales et gestion des droits à primes ou références.	Règlement (CE) n°1307/2013 Art. D 615-44 du code rural
5 a 4	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des régimes de soutien aux productions végétales	Règlement (CE) n°1307/2013 Code rural Art. D 615-13 à D 615-43
5 a 5	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides	Règlement (CE) n°1307/2013 Règlement (CE) n° 1782/03 du 29/09/2003-Titre II Règlement (CE) n° 796/2004 du 21/04/2004
5 a 6	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des procédures « calamités agricoles » : ensemble des décisions relatives à la procédure de reconnaissance et à l'instruction des dossiers à l'exclusion de la décision de proposer aux ministres compétents de reconnaître au sinistre le caractère de calamité agricole	Code rural Art. R 361-20 à R 361-37
5 a 7	Décision, notification ainsi que tout acte à prendre dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et prescriptions de mesures d'urgence destinées à éviter la propagation de certains ennemis des cultures	Code rural Art. L 252.1 à L 252.5
5 a 8	Décision, notification et tout acte relatif à la maîtrise de la production de lait de vache (transferts, prélèvements, attributions de quantités de références laitières, aide à la cessation d'activité laitière,...)	Code rural Art. D 654.29 à R 654.114

N° de code	Nature de la délégation	Référence
5 a 9	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre de l'ICHN	Règlement (CE) n°1305/2013 PDRH 211 et 212
5 a 10	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de la production et des produits agricoles	Règlement (CE) n°1305/2013  DRDR 132
	<b>b – Agri-Environnement</b>	
5 b 1	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des mesures agri-environnementales du règlement de développement rural 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2020 (contrats d'agriculture durable, contrats territoriaux d'exploitation, mesures nationales du RDR2, mesures territorialisées du RDR2, MAEC etc...)	Règlement (CE) n°1305/2013 DRDR 214 I
5 b 2	Décision, notification et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de l'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique	Règlement (CE) n°1305/2013 DRDR 214 D
5 b 3	Décision, notification et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la PHAE2	PDRH 214 A
	<b>c - Aides aux entreprises de transformation et de commercialisation des productions agricoles et alimentaires</b>	
5 c 1	Décision, notification et tout acte relatif à l'attribution d'aides financières du ministère de l'agriculture et de la pêche, au titre de la prime d'orientation pour les entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires	Décret n° 78-806 du 01/08/1978  Décret n° 99-1060 du 16/12/1999
	<b>d - Structures agricoles</b>	
5 d 1	Décision arrêtant la composition de la section SEEC de la CDOA	Code rural articles R 313-1 à R313-8
5 d 2	Foncier : Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre : - du contrôle des structures (autorisations d'exploiter), - des baux ruraux, - de l'aménagement foncier, - des décisions d'attribution SAFER.	Code rural Art. R 331.1 à R 331.12 Art. R 411-1 à R 492-33
5 d 3	Installation – modernisation et cessation	
	a) Décision, notification et tout acte relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs	PDRR Code rural Art. R 343-3 à R 343.19 PDRH Mesure 112
	b) Décision, notification et tout acte relatif aux autorisations de financement à l'agriculture	PDRR Code rural Art. D 344.1 à D 344.15

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	c) Décision, notification et tout acte relatif à l'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)	
	d) Décisions, notifications et tout acte relatif à l'attribution et à la déchéance des droits aux plans d'investissements	
	e) Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux agriculteurs en difficulté et notamment : - Décision arrêtant la composition de la section Agridiff de la CDOA - conventions d'analyse et de suivi signées entre l'État et les experts agréés par la commission « agriculteurs en difficulté » - décisions individuelles d'aide au suivi de l'exploitation agricole et au redressement économique et financier, et de prise en charge de cotisations sociales impayées - décisions accordant le bénéfice des aides à la réinsertion professionnelle, reconversion, adaptation de l'exploitation	Code rural Art. R 351.1 à R 351.8, R 352.1 à R 352.14, Art. D 352.15 à D 352.30, D 353.1 à D 353.8, D 354.1 à D 354.15
	f) Décisions relatives à l'aide à la transmission de l'exploitation agricole (ATE) et la préretraite des chefs d'exploitation agricole	Code rural Art. D 343.34 à D 343.36
	g) Coopératives agricoles et CUMA : Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des agréments et à la dévolution des excédents d'actifs	PDRR Code rural Art. R 525.2 Art. R 526.4 DRDR Mesure 121 C2
	h) GAEC : décision arrêtant la composition de la formation de la CDOA GAEC ainsi que tout autre acte relatif aux GAEC	Art. R. 313-7-1 et Art. R. 313-7-2 Art. R. 322-1 à art. R. 323-51
	i) Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des dispositions des PMBE, PVE, aides aux CUMA et mesure 216	Programmation 2000-2006 et 2007-2013 et année transitoire 2014 DRDR 121 A, 121 B et 121 C2 et mesure 216
	j) Décisions, notifications et tout actes nécessaires à la mise en œuvre des Plans de Performance Énergétique (PPE)	Arrêté du 04/02/09 relatif au Plan de Performance Énergétique des entreprises agricoles PDRH mesures 121C1- 125C Programmation 2007-2013 et année transitoire 2014
	k) Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP)	Code rural Art. D 343-3 au 343-24
	l) Agrément des personnes habilitées à réaliser des diagnostics de performances énergétiques des exploitations agricoles	Arrêté du 04/02/09 relatif au Plan de Performance Énergétique des entreprises agricoles
	m) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre de l'adaptation de l'engraissement d'animaux de la filière équine.	Note de service DGPAAT/SDPM/ N 2010-3026 du 02 juin 2010.

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	n) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre de l'aide à l'identification électronique des petits ruminants.	Note de service DGPAAT/SDDRC/ N 2010-5020 du 24 avril 2010
	o) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides de mise aux normes des bâtiments pour les truies gestantes et pour les palmipèdes à foie gras.	Décision CDS – EMS/2009 du 12 mars 2009. Décision SAN/D 2011-40 du 3 août 2011
	p) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles	PDRR
	<b>e – forêts</b>	
5 e 1	Défrichements et rétablissement des lieux en nature de bois	Code forestier Art. L.341-1 ; R.341-1 et suivants
5 e 2	Défense et lutte contre les incendies de forêts	Code forestier Art. L.313-1 ; R.313-1 et suivants
5 e 3	Fonds forestier national, prêts en numéraire, prêts sous forme de travaux, subventions, actes administratifs et notariés, établissement et main-levée des garanties s'y rapportant, résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, avenant au contrat, remboursement, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du fonds forestier national et décision modificative de la surface boisée de ce prêt, vente des bois	Code forestier Art . L.152-1 ; R.156-1 et suivants Loi n° 61.1173 du 31 octobre 1961 Art. 28 à 30 du décret n° 66.1077 du 30 décembre 1966
5 e 4	Subvention du ministère de l'agriculture et de la pêche et/ou de l'Union Européenne pour travaux forestiers et acquisition de matériel	FEADER Amélioration des forêts : ex mesure 122 Voirie : ex mesure 125 Tempête : ex mesure 226
5 e 5	Attestation de garantie de gestion durable (réduction des droits de mutation et ISF)	Code général des impôts Art. 793 ; 885D et 1395D
5 e 6	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier portant sur des superficies inférieures à 1 hectare	Code forestier Art. L.211-1 ; L.214-3 ; R.214-2
5 e 7	Régime spécial d'autorisation administrative de coupe	Code forestier Art. L.312-1 ; R.312-1 et suivants : L.124-1 à 5
5 e 8	Reconstruction des forêts après coupe rase	Code forestier Art L.124-6
5 e 9	Recueil des avis pour les travaux forestiers en sites inscrits	Code de l'environnement Article R.341-9
	<b>f – Développement Rural</b>	
5 f 1	Décisions, notifications et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du programme Leader	CE Règlement 1698-2005 du 20/09/2005 DRDR – Axe 4

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	<b>g – Aides conjoncturelles</b>	
<b>5 g 1</b>	Décisions, notifications et tout acte nécessaire à la mise en œuvre des aides sur crédits de l'Etat, au titre du « de minimis » (Fonds d'Allègement des Charges, Indemnisations, aides conjoncturelles,...)	CE Règlement 1535-2007 du 20/12/2007
	<b>h – Autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour</b>	
<b>5 h 1</b>	Arrêté organisant l'ouverture de l'hippodrome de Pompadour aux courses hippiques	Loi du 2/06/1981. Décret n° 97-456 du 5 mai 1997
<b>5 h 2</b>	Arrêté d'autorisation des courses de lévriers sur l'hippodrome de Pompadour	Décret n° 83-922 du 20 octobre 1983.
	<b>i – Plantations et cueillettes</b>	
<b>5 i 1</b>	Arrêté fixant les décisions relatives aux plantations de vignes en vue de produire des vins IGP (vins de pays)	Articles R665-1 et R665-17 du Code Rural Décret N°2000-848 du 1 <sup>er</sup> septembre 2000 Arrêté du 31 mars 2003 modifié relatif aux conditions d'utilisation des autorisations de plantation de vignes
<b>5 i 2</b>	Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des pommes en appellation d'origine protégée « pomme du Limousin »	Décret N°2008-985 du 18 septembre 2008
	<b>6 – Circulation routière – sécurité</b>	
	<b>a – Circulation routière</b>	
<b>6 a 1</b>	Autorisation de circulation des véhicules de : - transport routier de marchandises de plus de 7,5 tonnes, - transport de matières dangereuses.	Arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes
<b>6 a 2</b>	Autorisations individuelles de transports exceptionnels.	Code de la route : articles L 110-3 ; R 433-1 à R 433-6 ; R 433-8 ; R 435-1 et R 436-1
<b>6 a 3</b>	Arrêté portant autorisation exceptionnelle de la circulation des véhicules transportant des bois ronds	Code de la route : articles R.433-9 à R.433-16, Décret n° 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route, Code de la voirie routière : articles L.131-8 et L.141-9
	<b>b – Sécurité défense</b>	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
6 b 1	Déclaration des matériels et mise en affectation collective des personnels au titre de la défense : refus de la délivrance d'un certificat exigé des entreprises pour être admis à soumissionner aux marchés publics de travaux.	Décret n° 65-1104 du 14 décembre 1965
	<b>c – Avis sur projet concernant le R.G.C.</b>	
6 c 1	Avis sur projets d'arrêtés de police de la circulation présentés par une collectivité locale sur les routes classées à grande circulation	Code de la route articles L 110-3 et R 411-8
6 c 2	Instructions et avis sur projets concernant des voies classées R.G.C. présentés par une collectivité locale.	Code de la route articles L 110-3 et R 411-8
	<b>d– Formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière</b>	
6 d 1	Signatures des conventions entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt, destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière.	Décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié Arrêté du 29 septembre 2005

Préfecture - Mission de coordination interministérielle

19-2016-07-01-002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

## **Arrêté préfectoral n° portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**Le préfet de la Corrèze,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code du domaine de l'État,

**Vu** le code de l'environnement,

**Vu** le code rural,

**Vu** le code forestier,

**Vu** le code des marchés publics,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

**Vu** le décret du 23 juillet 2015 nommant M. Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze ;

**Vu** les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués : du 21 décembre 1982 du ministère de l'urbanisme et du logement ; du 27 janvier 1987 du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ; du 27 janvier 1992 du ministère de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués modifié par les arrêtés du 18 juin 2005 et 25 octobre 2005 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 2014-336-0001 du 02/12/14 et modifié par l'arrêté 19-2016-06-22-0004 du 22/06/16 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté n° PRMG 150 743 1A du 23 avril 2015 portant nomination de M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

Sur proposition de Madame le secrétaire général de la préfecture,

### Arrête

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes suivants :

Ministère	Programme	N° programme	BOP national/local
03	Forêt	149	national/régional
03	Economie et développement durable de l'agriculture, et des territoires	154	national/régional
03	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	206	régional
03	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	national/régional
03	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	217	national/régional
	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées : - action 1 : fonctionnement courant de la DDT de la Corrèze - action 2 : loyers et charges immobilières de la DDT de la Corrèze	333	national/régional
23	Paysage, eau et biodiversité	113	national/régional
31	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	national/régional
23	Sécurité et circulation routière - action 1 : Observatoire départemental - action 3 : Education routière : organisation des examens du permis de conduire	207	national/régional
23	Infrastructures et services de transports	203	national
23	Prévention des risques (y compris le fonds de prévention des risques naturels majeurs)	181	régional

Ministère	Programme	N° programme	BOP national/local
07	Fonction publique	148	départemental
07	Dépenses immobilières	723	national/régional
07	Entretien des bâtiments de l'Etat dont la DDT de la Corrèze est affectataire	309	national/régional
09	Gendarmerie nationale	152	national

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, aux fins de :

- Décision de dépenses et recettes,
- Constatation du service fait,
- Pilotage des crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

La réalisation des actes d'ordonnancement étant réalisée pour le compte de la direction des territoires de la Corrèze par la direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement, une convention de gestion est signée entre ces deux services.

Celle-ci est visée par le préfet de la Corrèze, ordonnateur de droit.

#### **Article 2 :**

Demeurent exclues de la délégation, quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre aux refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré,
- les décisions attributives de subvention au profit des collectivités territoriales.

#### **Article 3 :**

Pour les programmes visés à l'article 1, un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire me sera adressé périodiquement.

#### **Article 4 :**

Conformément à l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié par le décret du 22 février 2008 susvisé, M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité, par arrêté pris au nom du préfet.

Cet arrêté fixe la liste nominative de ses subordonnés habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été donnée par le préfet et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée.

Ces arrêtés de subdélégation seront adressés au préfet et feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### **Article 5 :**

L'arrêté préfectoral du 25 août 2015 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze est abrogé.

**Article 6 :**

Les responsables des budgets opérationnels de programme visés ci-dessus sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur départemental des finances publiques et au directeur départemental des territoires de la Corrèze et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **01** **JUIL.** **2016**

Le préfet,



**Bertrand GAYME**

Préfecture - Mission de coordination interministérielle

19-2016-07-01-003

arrêté préfectoral portant délégation de signature pour  
l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORRÈZE

**Arrêté préfectoral n°  
portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur**

**Le préfet de la Corrèze,**

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 2014-336-0001 du 02/12/14 et modifié par l'arrêté 19-2016-06-22-0004 du 22/06/16 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu le décret du 23 juillet 2015 nommant M. Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté PRMG 150-743-1A du 23 avril 2015 portant nomination de M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze,

Sur proposition de M<sup>me</sup> le secrétaire général de la préfecture,

**Arrête**

**Article 1.** - Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, dans les limites de ses attributions, à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres de travaux, fournitures et services ainsi que tous les actes relevant du pouvoir adjudicateur.

**Article 2.** - La signature des marchés et des avenants est soumise au visa préalable de Monsieur le préfet ou de la secrétaire général de la préfecture concernant :

- les marchés de travaux d'un montant supérieur à 1,6 M€ TTC,
- les marchés de fourniture et de service d'un montant supérieur à 0,8 M€ TTC,

**Article 3.** – Conformément à l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié par le décret du 22 février 2008 susvisé, M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité, par arrêté pris au nom du préfet.

Cet arrêté fixe la liste nominative de ses subordonnés habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été donnée par le préfet et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée.

Monsieur le préfet peut, dans les mêmes formes, mettre fin à tout ou partie de cette délégation ainsi qu'aux subdélégations s'y rapportant, le cas échéant.

Ces arrêtés seront adressés au préfet et feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

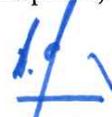
**Article 4.** - L'arrêté préfectoral du 25 août 2015 donnant délégation de signature en matière de marchés publics à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze est abrogé.

**Article 5.** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6.** - Madame le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze et le directeur départemental des territoires de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tulle, le 01 JUL. 2016

Le préfet,



**Bertrand GAUME**

Services du cabinet / bureau du cabinet

19-2016-06-30-005

Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

ARRETE

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016

Le Préfet de la Corrèze

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de Mme le directeur du cabinet,

A R R E T E

**Art.1** : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABDERRAZAK Valerie** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Pharmacien Gérant, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur ACHITE Ali** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conseiller Service, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur AICHI Saïd** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Aide Soignant, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame AYMAT Sandrine** demeurant à PERPEZAC-LE-NOIR  
Secrétaire Polyvalente, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BAILLY Laetitia** demeurant à NAVES  
Assistante de gestion, FJT TULLE "HABITAT JEUNES & FORMATION", TULLE.
- **Madame BAL Mina** demeurant à USSAC  
Operatrice, SOLEV, MARTEL.
- **Madame BARBAZANGE Catherine** demeurant à USSEL  
Pareur, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BARRY Bruno** demeurant à DONZENAC  
Agent qualifié magasin, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BAUMARD Olivier** demeurant à LAGRAULIERE  
cuisinier, EHPAD DE LAGRAULIERE, LAGRAULIERE.
- **Monsieur BELBOSQ Nicolas** demeurant à EYGURANDE  
Ouvrier d'atelier hautement qualifié, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.

- **Monsieur BEL Frédéric** demeurant à SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL  
Ouvrier Professionnel Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur BENADJEMIA Aïssa** demeurant à SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES  
Ouvrier, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame BENADJEMIA Catherine, Alphonsine, Nathalie** demeurant à SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES  
Opératrice logistique, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur BENEZET Olivier, Régis** demeurant à NOAILHAC  
Ingénieur de Maintenance, SMI, EVRY.
- **Madame BERTHON Christine** demeurant à BRIGNAC-LA-PLAINE  
hôtesse de caisses, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Madame BEYLIE Sandrine** demeurant à NOAILLES  
Secrétaire Facturation, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BLATT Sonia** demeurant à COSNAC  
Comptable, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BOILEAU Eric** demeurant à EGLETONS  
Ouvrier, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BONADEI Frédéric** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Cadre Commercial, BSH ELECTROMENAGER, SAINT-OUEN.
- **Monsieur BORIE David** demeurant à NEUVIC  
Opérateur contrôleur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame BOUCHET Régine** demeurant à AUBAZINES  
Opérateur polyvalent, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur BOURDET Stéphane** demeurant à SAINT-FREJOUX  
Conducteur machine, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.
- **Madame BOUTEAUD Sylvie** demeurant à LA CHAPELLE-AUX-BROCS  
Secrétaire PMSI Archiviste, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BOUZIDI Françoise, Sandrine** demeurant à SAINT-FREJOUX  
Assistante Supply Chain, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.
- **Madame BRANDELY Isabelle** demeurant à SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES  
Employée commercial, CENTRE LECLERC - USSEL, USSEL.
- **Madame BROSSARD Béatrice** demeurant à NEUVILLE  
Aide médico psychologique, EHPAD FONDATION J. et M COLAUD, SAINT-PRIVAT.
- **Madame BUCHE Nathalie** demeurant à EGLETONS  
OP Traitement abats, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame CARLE Corinne, Brigitte** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Déléguée Médicale, SERVIER FRANCE, SURESNES.
- **Monsieur CARO Jean-Sébastien** demeurant à SAINT-HILAIRE-PEYROUX  
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Madame CASSAGNADE Catherine** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Standardiste/Secrétaire des Admissions, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame CASSAGNES Fabienne** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
gestionnaire conseil allocataire prestations, Caisse d'Allocations Familiales, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur CASSAN Franck** demeurant à SAINT-ANGEL  
formateur, BATIMENT CFA LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame CATEL Florence** demeurant à EGLETONS

- Conditionneuse, pareur, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur CHALIMON Nicolas** demeurant à TULLE  
Conducteur de travaux, COLAS SUD-OUEST, LA CHAPELLE-AUX-BROCS.
  - **Madame CHAMALOT Christine, Jeannine, Michèle** demeurant à USSEL  
Ouvrière d'usine, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Monsieur CHAPELLE Olivier** demeurant à ALLASSAC  
Ouvrier qualifié, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur CHARBONNEL Stéphane** demeurant à SARROUX  
Technicien d'atelier, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
  - **Monsieur CONSTANTY Jérôme** demeurant à DONZENAC  
Responsable industrie, COLAS SUD-OUEST, CONDAT-SUR-VIENNE.
  - **Monsieur CONTRAN Jean-Christophe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Magasinier vendeur, LBA THIVEL, VAULX-EN-VELIN.
  - **Madame CORDIER Joelle** demeurant à TULLE  
CONSEILLERE POLE EMPLOI, POLE EMPLOI DIRECTION REGIONALE, BORDEAUX.
  - **Monsieur CORNEILLE Olivier** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Géotechnicien, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, NANTERRE.
  - **Madame CORREZE Sonia** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Infirmière, CPAM de la Corrèze, TULLE.
  - **Monsieur COUDERT Christophe, Pierre** demeurant à USSEL  
Ouvrier, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Monsieur COUDERT Olivier** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Cadre Bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
  - **Monsieur COULOUMET Stéphane** demeurant à SEILHAC  
Agent de Maîtrise, Tulle Agglo, TULLE.
  - **Monsieur COURTINE Laurent** demeurant à CORREZE  
Agent de Nettoyage, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur DARDAINE Christophe, Emmanuel, Roland** demeurant à USSEL  
Cadre Technico-Commercial, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Madame DARLAVOIX Elisabeth** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technicienne, ANOVO, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame DE FREITAS Ghislaine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
vendeur téléphonique, OREXAD, LYON.
  - **Monsieur DE LA PORTE DES VAUX Barnabé** demeurant à TULLE  
Chargé d'Affaires, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Madame DELBARY Corinne** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
SECRETAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE, LBA THIVEL, VAULX-EN-VELIN.
  - **Madame DELBREL Sylviane** demeurant à SAINT-VIANCE  
Technicienne d'atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame DELCHIER Isabelle** demeurant à USSAC  
Responsable des ventes internes, OREXAD, LYON.
  - **Monsieur DELON Philippe** demeurant à USSAC  
Technicien d'atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur DE MICHELI Serge** demeurant à USSEL  
Opérateur ébarbeur, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Madame DESCAMPS Corinne** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
gestionnaire spécialisée, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.

- **Monsieur DESHORS Pascal** demeurant à CHAMBOULIVE  
Conseiller en Prévoyance Confirmé, GAN PREVOYANCE, PARIS 8EME.
- **Monsieur DESSENOIX Jean Christophe** demeurant à DONZENAC  
Acheteur Industriel, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur DONDEL Olivier** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable d'Exploitation, OCP REPARTITION, SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.
- **Madame DOUCEAU Nathalie** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Agent de Maîtrise principal, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame DULAC Nathalie** demeurant à LUBERSAC  
PREPARATRICE EN PHARMARCIE, pharmacie de l'Horloge, LUBERSAC.
- **Monsieur DUPUY Christophe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Monsieur DUPUY Christophe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chauffeur Livreur, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Monsieur DUPUY Sylvain** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Directeur adjoint agence Pôle Emploi, POLE EMPLOI AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, Bordeaux.
- **Madame DURANTON Nathalie** demeurant à LIGNEYRAC  
CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, Bordeaux.
- **Madame DURCE Florence** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Auxiliaire Puéricultrice, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame FAUCHER Brigitte** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opératrice polyvalente qualifiée, ANOVO, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame FERNANDO Simone** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Ouvrière qualifiée, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame FLORES Sophie, Bernadette** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Vendeuse retoucheuse, SAS JULES, ROUBAIX.
- **Monsieur FRAYSSE Joël** demeurant à SEILHAC  
formateur ébéniste, CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CORREZE, TULLE.
- **Madame FREYSSELINE Martine** demeurant à DONZENAC  
Gestionnaire conseil allocataires expert, Caisse d'Allocations Familiales, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame GASQUET Martine** demeurant à VARETZ  
Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame GENDILLOUT Corinne, Michèle** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent de maîtrise, POLE EMPLOI AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, Bordeaux.
- **Monsieur GERMAIN Patrick** demeurant à TROCHE  
Agent d'Expédition, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame GOURDON Isabelle** demeurant à OBJAT  
conditionneuse, FDG GROUP, ORLY.
- **Monsieur GRACIA Jean Pierre** demeurant à EGLETONS  
Pareur, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur GRAS Philippe** demeurant à EYGURANDE  
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
- **Madame GRENADIN Marie-José** demeurant à GIMEL-LES-CASCADES  
OPERATEUR POLYVALENT, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame HADJEMOUSSA Sadia** demeurant à SAINT-ANGEL  
Conditionneuse, CHARAL, EGLETONS.

- **Monsieur JAUGEARD Jean-Pierre** demeurant à LAGUENNE  
Gestionnaire de copropriété, NEXITY, LIMOGES.
- **Madame JAVERNAUD Françoise** demeurant à USSAC  
Technicienne atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur JOANNY David** demeurant à SEILHAC  
Chef des Ventes, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
- **Madame JOUBERT Marie-Pierre** demeurant à USSEL  
Formatrice, FJT TULLE "HABITAT JEUNES & FORMATION", TULLE.
- **Madame LABROUSSE Christine** demeurant à LISSAC-SUR-COUZE  
Conseillère emploi, POLE EMPLOI AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LIMOGES.
- **Monsieur LAPORTE Albert** demeurant à ESPARTIGNAC  
conducteur simple face et double face, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
- **Monsieur LARUE Damien, René, Florent** demeurant à USSEL  
Directeur Production et Logistique, POLYREY, USSEL.
- **Madame LATOUR Fabienne** demeurant à NAVES  
Responsable informatique, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur LAURENCO Mario** demeurant à FAVARS  
Chef de Chantier, COLAS SUD-OUEST, LA CHAPELLE-AUX-BROCS.
- **Monsieur LAURENT Michel** demeurant à RILHAC-XAINTRIE  
Maçon, CROIZET POURTY ET CIE, SERVIERES-LE-CHATEAU.
- **Monsieur LAVAL Cédric** demeurant à NAVES  
Responsable d'Equipes de production, LEGRAND, LIMOGES.
- **Madame LAVAL Martine** demeurant à LAGRAULIERE  
Adjoint technique territorial de 2ème classe, EHPAD DE LAGRAULIERE, LAGRAULIERE.
- **Madame LAVAUD Aurélie** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Technicienne Assurance Maladie, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame LECANTE Nathalie** demeurant à SAINT-HILAIRE-PEYROUX  
Standardiste, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame LEDOUX Sabrina** demeurant à SADROC  
opératrice, ANOVO, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur LEFEBVRE Jean Christophe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Technicien d'atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame LEGALL Delphine** demeurant à EGLETONS  
agent technique de contrôle, BORG WARNER, EYREIN.
- **Madame LEPREVOST Aïda** demeurant à SAINT-MEXANT  
Déléguee Assurance Maladie, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Monsieur LISSAJOUX Christophe, Alexis** demeurant à MENOIRE  
Attaché technico-commercial, TIMAC AGRO INTERNATIONAL, SAINT-MALO.
- **Madame LONGY Valérie** demeurant à SADROC  
EMPLOYE LIBRE SERVICE, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur LUGIN Pascal** demeurant à MONTGIBAUD  
Cariste, L.R.D. LEBRAUD RICHARD DÉCOUPAGE, ST GERMAIN LES BELLES.
- **Madame MALEVILLE Florence Noelle** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Aide Soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MARCHANDIN Nadine Anne** demeurant à BRIGNAC-LA-PLAINE  
Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MARCOS Anne-Marie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Auxiliaire de Puériculture, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.

- **Monsieur MARINIE Nicolas** demeurant à DARAZAC  
Ouvrier d'abattoir, SOL SAS, ARGENTAT.
- **Madame MARLIAC Laurence** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Ouvrière Qualifiée, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MARROT Marie, Christine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Auxiliaire de Puériculture, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MARTINEZ Laure** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Puéricultrice, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MARTY Patrice** demeurant à CHABRIGNAC  
Technicien Maintenance, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MAURY Béatrice** demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES  
Chargée de communication, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Monsieur MAZIERE Patrice** demeurant à COMBRESSOL  
Ouvrier atelier hautement qualifié, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MEDINA Nathalie** demeurant à DAMPNIAT  
Ouvrière Qualifiée, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MENUET Laurent** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conseiller en prévoyance, GAN PREVOYANCE, PARIS 8EME.
- **Madame MERLE Fabienne** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Ouvrière Qualifiée, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MERLE Sylvie** demeurant à NOAILLES  
Ouvrière Qualifiée, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MICHINEAU Gilles** demeurant à TULLE  
Responsable Technique, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MIELVAQUE Gérard** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Ouvrier, SOL SAS, ARGENTAT.
- **Monsieur PACAUD Patrick** demeurant à USSAC  
Conducteur d'engins - chauffeur PL, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
- **Monsieur PERRIN Laurent** demeurant à USSAC  
Chef des Ventes VO, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur PEUCH Christian** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Tulle Agglo, TULLE.
- **Madame PEYRE Marie-José** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Technicien du Service Médical, Direction Régionale du Service Médical, LIMOGES.
- **Monsieur PINARDEL Jean Paul** demeurant à NESPOULS  
Technicien Atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame PLAZANET Florence** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable Moyens généraux - Prévention des risques et logistique, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Madame PONS Yvette** demeurant à DONZENAC  
Agent d'exploitation polyvalent, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Monsieur POUYAUD Philippe** demeurant à ALLASSAC  
Chargé de production - traitement 2ème niveau, SAUR, NIMES.
- **Monsieur POUZET Frédéric** demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES  
Conducteur de travaux, COLAS SUD-OUEST, CONDAT-SUR-VIENNE.
- **Madame PUYRAIMOND Anita** demeurant à SERVIERES-LE-CHATEAU  
AIDE SOIGNANTE, EHPAD FONDATION J. et M COLAUD, SAINT-PRIVAT.
- **Madame RIVET PAUMARD Céline Jacqueline Marie** demeurant à USSAC

- Aide Soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur RIVIERE Thierry, Jean-Christophe** demeurant à SAINT-CYPRIEN  
Responsable Projet, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame ROBERT-MONTEIL Martine** demeurant à MARCILLAC-LA-CROZE  
Bibliothécaire, COMITE D'ETABLISSEMENT CHEMINOT DE LA REGION DE LIMOGES,  
LIMOGES.
  - **Monsieur ROCHETTE Jean-Christophe, Daniel** demeurant à LARCHE  
Conducteur PL, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
  - **Monsieur RONDREUX Daniel** demeurant à USSEL  
Ingénieur, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Madame ROSIER Marie-Laure** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Aide Soignante, EHPAD FONDATION J. et M COLAUD, SAINT-PRIVAT.
  - **Monsieur ROUGE Philippe** demeurant à MONCEAUX-SUR-DORDOGNE  
Directeur SAITHC, RESSOURCES, PARIS.
  - **Monsieur RUE Marc** demeurant à ALLASSAC  
Responsable administratif, CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CORREZE, TULLE.
  - **Monsieur RUFINO Denis** demeurant à DONZENAC  
Adjoint responsable maintenance, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
  - **Madame SALLEIX Elisabeth** demeurant à SAINT-MERD-DE-LAPLEAU  
OPERATEUR POLYVALENT, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Madame SANZ Catherine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame SAULE Dominique** demeurant à VARETZ  
Infirmière Bloc, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame SAVIGNAC Christine** demeurant à VOUTEZAC  
aide ménagère, FIDUCIAIRE NATIONALE, LA DEFENSE.
  - **Madame SCHMITT Nicole, Claudine** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Assistant clientèle 2ème niveau, SAUR, NIMES.
  - **Madame SOUNY Marie Pierre** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Gestionnaire Prestations, HARMONIE MUTUELLE, LIMOGES.
  - **Monsieur TEIXEIRA David** demeurant à SAINT-VIANCE  
Carrossier, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur TEIXEIRA DE SOUZA Antonio** demeurant à TULLE  
Salarié, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur TEIXEIRA Lionel** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Chef d'Equipes Transformation, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur THEIL Michel** demeurant à TULLE  
opérateur, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Madame TINTIGNAC Monique Marie Bernadette** demeurant à TULLE  
Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame TISSANDIER Martine** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Aide médico psychologique, EHPAD FONDATION J. et M COLAUD, SAINT-PRIVAT.
  - **Madame TRAEN Mauricette** demeurant à EGLETONS  
Assistante de direction, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur URBAIN Jérôme** demeurant à USSEL  
Ouvrier, ADAPEI - ESAT - pôle travail et habitat, USSEL.
  - **Monsieur VALADE Eric** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef de secteur, S.V.S. LE MARTINIQUAISE, CHARENTON LE PONT.

- **Madame VAN ROKEGHEM Nathalie** demeurant à ESTIVALS  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Madame VEDRENNE RASTOLL Yvette** demeurant à ALLASSAC  
Technicienne d'Atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame VERGEER Marietta, Hendrika, Wilhelmina** demeurant à USSEL  
Secrétaire de direction, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur VERLHAC Pascal** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Opérateur spécialiste service rapide, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VERMEIL André** demeurant à USSEL  
Opérateur ajusteur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur VIALLE Patrick** demeurant à GIMEL-LES-CASCADES  
ouvrier autoroutier qualifié, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VIALLE Patrick** demeurant à GIMEL-LES-CASCADES  
Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VIALLE Patrick** demeurant à GIMEL-LES-CASCADES  
Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VILLENA Frédéric** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Mécanicien, SARL SUD AUTOS, MALEMORT-SUR-CORREZE.

**Art.2** : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ALLIER Christophe** demeurant à TULLE  
Opérateur qualifié, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Madame ASFAUX Gisèle** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Conseillère technique action sociale, Caisse d'Allocations Familiales, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame AUDY Mauricette, Françoise** demeurant à SAINT-FREJOUX  
Ouvrière handicapée, ADAPEI - ESAT - pôle travail et habitat, USSEL.
- **Monsieur BAFFET Jean Luc** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef de projet, SMURFIT KAPPA - PAPETERIE DE SAILLAT, SAINT-JUNIEN.
- **Monsieur BARRET Jean Claude** demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES  
Réceptionnaire Atelier, SARL SUD AUTOS, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Monsieur BEAUZIAN JEAN PIERRE** demeurant à SAINT-ANGEL  
Opérateur nettoyage, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BEYNEL Daniel** demeurant à USSEL  
Aide chef d'équipe, PIERRE FABRE MEDICAMENT, USSEL.
- **Madame BLANCHARD Evelyne** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Secrétaire Commerciale, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BODNAR Isabelle** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Assistante de l'Orientation, POLE EMPLOI AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LIMOGES.
- **Monsieur BONETTI Santo Gaëtan** demeurant à USSEL  
Soudeur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame BOUILHAC Magali** demeurant à COSNAC  
Hôtesse d'accueil, KPMG ENTREPRISE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BOURDIN Isabelle** demeurant à MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE  
Conditionneuse, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BOUROTTE Jean François** demeurant à CHAPELLE-SPINASSE  
Affuteur, pareur, CHARAL, EGLETONS.

- **Monsieur BOUS Alain** demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES  
Chef d'Equipes Onduleuse, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BOUS Joëlle** demeurant à CHAMEYRAT  
RESPONSABLE DE PROXIMITE, URSSAF CREUSE, LIMOGES.
- **Monsieur BROQUIN David** demeurant à CHAMPAGNAC  
OP 3 T, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BUCHE Francis** demeurant à EGLETONS  
Boucher, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame CALVET Sylvie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable des stocks, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame CALVET Sylvie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable des stocks, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame CALVET Sylvie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable de stocks, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame CARLE Corinne, Brigitte** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Déléguée Médicale, SERVIER FRANCE, SURESNES.
- **Madame CAZALA Marie-Isabelle** demeurant à NOAILLES  
Assistante technique d'orientation, POLE EMPLOI AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LIMOGES.
- **Monsieur CEAUX Francis** demeurant à SAINT-JAL  
Conducteur transfo avec impression, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
- **Monsieur CEYRAT Bernard** demeurant à ARGENTAT  
Chauffeur poids lourd, SOL SAS, ARGENTAT.
- **Madame CHAMBAS Laurette** demeurant à ARGENTAT  
Hôtesse de Caisses, ATAC, JOUY EN JOSAS.
- **Monsieur CHASSAIN Eric** demeurant à SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX  
Chef Secteur, MR BRICOLAGE SA BRICODIS, USSEL.
- **Monsieur CHASSAING Thierry** demeurant à EGLETONS  
Employé d'usine, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur CHASTANET bertrand, Roger** demeurant à SAINT-SOLVE  
Conducteur simple face et chaudière, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur CHATENET Daniel** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Electricien, CLIM-ENERGIE SARL, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame CLAVIERE Monique** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
RESPONSABLE DE POLE, Caisse d'Allocations Familiales, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame CLUZAN Martine** demeurant à TROCHE  
Contrôleur, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur COISSAC Pierre, Antoine, Gérard** demeurant à ARNAC-POMPADOUR  
Cadre Service Méthodes, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur COUDERT Eric, Christian, Marie** demeurant à SERVIERES-LE-CHATEAU  
Enseignant, EATP, EGLETONS.
- **Madame COUSTY Annie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent administration des ventes, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur DALODIERE Daniel** demeurant à MANSAC  
Vendeur pièces de rechange, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur DELCHET Patrick** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Vendeur magasinier expert, FLAURAUD - Groupe AURILIS, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur DE OLIVEIRA Manuel** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

- Peintre, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur DESCARGUES Gilles** demeurant à ALTILLAC  
Assureur, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
  - **Madame DESCHAMPS Christine, Nadine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur DESICY Thierry, Alain** demeurant à UZERCHE  
Technicien Procédés, LEGRAND, LIMOGES.
  - **Madame DESSEUX Martine, Nicole** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable Marketing, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur DEZERT Jean Luc** demeurant à MONESTIER-MERLINES  
Agent de maîtrise, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Madame DONADIEU Geneviève** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Pinceautière, S.A.S MARQUARDT/CHALIMONT, MALEMORT-SUR-CORREZE.
  - **Monsieur DORLIAT Denis, Henri** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Directeur, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur DUMOND Jean** demeurant à CORNIL  
Boucher, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur FLAMENT André** demeurant à EGLETONS  
Opérateur de quai, CHARAL, EGLETONS.
  - **Madame FREYSSAC Martine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Référént conseil gestion retraite, CARSAT CENTRE OUEST, LIMOGES.
  - **Madame GARIEL Martine** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Secrétaire, S.A.S MARQUARDT/CHALIMONT, MALEMORT-SUR-CORREZE.
  - **Madame GAULLIER Elisabeth, Nicole, Claude** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Infirmière, BLEDINA usine de Brive, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame GENDILLOUT Corinne, Michèle** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent de maîtrise, POLE EMPLOI AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, Bordeaux.
  - **Monsieur GODFROY Franck, Paul, René** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technicien, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur GUYET Maurice** demeurant à SOUDEILLES  
Technicien en Sanitation, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur JONCOUX Jean-Marc** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Ouvrier Qualifié, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
  - **Madame JUGLARD Dominique** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
cadre administratif, Caisse d'Allocations Familiales, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur KERZERHO Fabrice** demeurant à EGLETONS  
Opérateur nettoyage, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur LABAUZE Jean Pierre** demeurant à USSEL  
Ouvrier, ADAPEI - ESAT - pôle travail et habitat, USSEL.
  - **Monsieur LACHAUD Claude** demeurant à SAINT-CHAMANT  
Responsable expéditions, SOL SAS, ARGENTAT.
  - **Monsieur LAURENT Michel** demeurant à RILHAC-XAINTRIE  
Maçon, CROIZET POURTY ET CIE, SERVIERES-LE-CHATEAU.
  - **Monsieur LAVIEILLE Philippe** demeurant à USSEL  
Opérateur en nettoyage, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur LAVOUTE Pascal** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Ingénieur R & D Innovation, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.

- **Monsieur LEHON Jean-Luc** demeurant à USSEL  
Ouvrier, ADAPEI - ESAT - pôle travail et habitat, USSEL.
- **Madame LEONAT Béatrice** demeurant à SAINT-VIANCE  
Employée de restauration expérimentée, SODEXO, SAINT MEDARD EN JALLES.
- **Monsieur LEONETTI Philippe** demeurant à NAVES  
Gestionnaire contrat, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur LUGIN Pascal** demeurant à MONTGIBAUD  
Cariste, L.R.D. LEBRAUD RICHARD DÉCOUPAGE, ST GERMAIN LES BELLES.
- **Madame MACCOTTA Corinne, Pascale** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chargée de relation clientèle, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame MARRAND Patricia** demeurant à DARNETS  
Agent de propreté, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MAZIERE Patrice** demeurant à COMBRESSOL  
Ouvrier atelier hautement qualifié, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MERCIER Jacques** demeurant à SAINT-AULAIRE  
ouvrier, BLEDINA usine de Brive, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MIGNOT Annie** demeurant à VARETZ  
Infirmière - Coordinateur de Bloc, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MONRIBOT Chantal** demeurant à DONZENAC  
Préparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame MONTEIL Sylvie** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Conditionneuse, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MOULY Patrick** demeurant à SAINT-ANGEL  
Ouvrier, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MOURET Bruno** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Correspondant immobilier, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Monsieur MOYA José** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opérateur CN, MECABRIVE-INDUSTRIES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur NEUVILLE Hervé** demeurant à MEYMAC  
Ouvrier d'abattoir, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur NIARFEIX François** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Directeur Agence Bancaire, CREDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST, NANTES.
- **Madame ORLIAGUET Marie-Thérèse** demeurant à ARGENTAT  
Agent administratif, SOL SAS, ARGENTAT.
- **Monsieur PAPON Philippe** demeurant à SARROUX  
Chef d'Equipe, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
- **Monsieur PEREIRA Georges** demeurant à EGLETONS  
Ouvrier Tripier, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame PERS Véronique** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Assistante Comptable, CABINET AUCHABIE S.A, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame PETIT Fabienne** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Aide Soignante, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur PEUCH Christian** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Tulle Agglo, TULLE.
- **Madame PEYRUTIE Florence** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

- Infirmière anesthésiste - Surveillante Adjointe de Bloc, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame PINARD Christine** demeurant à SALON-LA-TOUR  
Agent d'entretien, ARGEDIS SARL, SAINT-AVERTIN.
  - **Madame PIOT Daniele** demeurant à COSNAC  
Formatrice, AFPA Brive, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur POŁOWIEZ Francis** demeurant à TULLE  
OPERATEUR POLYVALENT, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Madame RAMISSE Danielle** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur RAYNAL Yves** demeurant à NESPOULS  
Opérateur technique 3ème niveau, SAUR, NIMES.
  - **Madame RISSO Claudine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent CPAM, CPAM de la Corrèze, TULLE.
  - **Monsieur ROBIN Luc** demeurant à SAINT-MEXANT  
Chef de Chantier, EUROVIA GPI, BRIVE.
  - **Madame ROUCHIE Isabelle** demeurant à DAMPNIAT  
Agent de maîtrise, ERTECO FRANCE, VITRY SUR SEINE.
  - **Monsieur SAGEAU Thierry** demeurant à OBJAT  
Chef de Secteur, COLAS SUD-OUEST, LA CHAPELLE-AUX-BROCS.
  - **Madame SANCHEZ Isabelle** demeurant à FAVARS  
Secrétaire administrative, CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CORREZE, TULLE.
  - **Monsieur SERRE Joël** demeurant à USSEL  
Opérateur traitement thermique, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Madame SOARDI Chantal, Roselyne** demeurant à COSNAC  
Responsable de service assurances de personnes, GROUPAMA GAN VIE, PARIS 8EME.
  - **Monsieur SOLER Gérard** demeurant à COSNAC  
Conseiller financier, ALLIANZ VIE, PARIS.
  - **Monsieur SOULIER Jean-Claude** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Ouvrier spécialisé d'abattoir, SOL SAS, ARGENTAT.
  - **Madame SURGET Caroline** demeurant à USSAC  
infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur TAJAN Emmanuel, Thierry** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Cadre assistance client, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur TEIXEIRA Jean-Louis** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Technicien Expert Automobile, SARL SUD AUTOS, MALEMORT-SUR-CORREZE.
  - **Monsieur THOMAS Michel, Marc, André** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Pilote Ilot Fonderie, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame TIREL Sylvie** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Assistante Comptable, CABINET AUCHABIE S.A, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur TRESPEUCH Daniel** demeurant à LAMAZIERE-BASSE  
Boucher, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur VEDRENNE Didier** demeurant à EGLETONS  
Opérateur nettoyage, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur VENTRIN Philippe** demeurant à SEILHAC  
Directeur d'agence caisse d'épargne, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
  - **Monsieur VERMEIL André** demeurant à USSEL

Opérateur ajusteur, CONSTELLIUM, USSEL.

**Art.3** : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur BALLET Patrick** demeurant à CONDAT-SUR-GANAVEIX  
conducteur simple face et double face, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
- **Monsieur BONTEMPS Joël** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Contrôleur, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur BORDE Christian** demeurant à EGLETONS  
Agent de maîtrise, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BOUDET Philippe** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Opérateur Polivalent, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame BOURBOULOUX Francine** demeurant à VENARSAL  
Responsable administrative site, BMSO, CESTAS.
- **Madame BOUVELOT Huguette, Anne** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Gestionnaire Administrative, UGECAM SSR PEDIATRIQUE, LA BOURBOULE.
- **Madame BOUYGES Maryse** demeurant à EGLETONS  
Assistante Administrative, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BOUYGUES Serge** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef de chantier, Cognac TP, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BRETAGNOLLE Pierre, Gilbert** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Comptable Payeur, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BRUNIE Jacques** demeurant à SEILHAC  
conducteur simple face et double face, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
- **Monsieur BUCHERAUD Michel** demeurant à SEILHAC  
Conducteur presse à palettiser, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
- **Madame CASADEI Nadine** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Madame CASTANIER Marie-Chantal** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Monsieur CHABANIER Gérard** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Peintre, SARL SUD AUTOS, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Madame CHABANIER Lydie** demeurant à EGLETONS  
Contrôle qualité, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame CHAPOUX Béatrice** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef de service, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame CHARLOT Sylvie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Madame CHASSAGNE Bernadette** demeurant à MEYMAC  
Ouvrière, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame CHASSANG Pascale** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Madame CHASTAGNER Marie-Pierre** demeurant à SAINT-ANGEL  
Contrôleur Qualité, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.
- **Madame CHASTAGNER Marie-Pierre** demeurant à SAINT-ANGEL  
Contrôleuse Qualité, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.

- **Madame CHAZAL Anne-Marie** demeurant à NAVES  
Assistante RH, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame CHEMLA Nadine** demeurant à SAINT-VIANCE  
Conditionneuse, FDG GROUP, OBJAT.
- **Madame CHOUZENOUX Hortense** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Préparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame COMBE Christine** demeurant à ARGENTAT  
CONSEILLERE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,  
CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur DA SILVA CARVALHO Americo** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Carrossier, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur DEDENIS Daniel** demeurant à PEROLS-SUR-VEZERE  
Chauffeur de répanduse, EUROVIA P.C.L, TULLE.
- **Monsieur DELMON Daniel** demeurant à CUBLAC  
Carrossier, garage SIERRA, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Monsieur DEVILLECHABROLLE Marc** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Agent CPAM, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Monsieur DIGNAC Jérôme** demeurant à SAINT-MEXANT  
Chauffeur PL, COLAS SUD-OUEST, LA CHAPELLE-AUX-BROCS.
- **Monsieur DONZEAU Gil** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employé Magasin, CONDAT SAS, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
- **Monsieur DOUSSEAUD Serge** demeurant à VOUTEZAC  
Chauffeur GR6, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Monsieur DUCHARME Philippe, Paul, Claude** demeurant à SAINT-ANGEL  
Responsable Parc à Bois, ISOROY PANNEAUX DE CORREZE, USSEL.
- **Monsieur FAVARO Eric** demeurant à VOUTEZAC  
Agent technique principal, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur FREMAUX Yvette** demeurant à PANDRIGNES  
Responsable adjointe - Département gestion des risques CPAM, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Monsieur FREYTET Francis** demeurant à TULLE  
Vendeur Qualifié, MR BRICOLAGE TULLE, TULLE.
- **Madame FREYTET Patricia** demeurant à TULLE  
Gestionnaire de rayon, MR BRICOLAGE TULLE, TULLE.
- **Monsieur FUGIER Thierry** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-  
FERRAND.
- **Monsieur GENDILLOUT Michel** demeurant à LAMONGERIE  
Chef d'équipe onduleuse, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
- **Monsieur GINEBRE Michel** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technicien traitement de surfaces, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur GIRARDEAU Jean-Marie** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE Aquitaine Centre Atlantique, BORDEAUX.
- **Monsieur GRELET Marc** demeurant à LAGARDE-ENVAL  
TECHNICIEN QUALITE, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame GUERRA Maria Soledad** demeurant à MOUSTIER-VENTADOUR  
Conditionneuse, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur HAROZ Jean Christian** demeurant à EGLETONS  
Magasinier, CHARAL, EGLETONS.

- **Madame HAUDIQUET Monique, Françoise** demeurant à SORNAC  
Secrétaire, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame LACROIX Ghislaine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opératrice, KPMG SA, NANTES.
- **Monsieur LALLEMAN Yves** demeurant à QUEYSSAC-LES-VIGNES  
Technicien, AREVA NC, BEAUMONT HAGUE.
- **Monsieur LAURENSOU Jean** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Conducteur d'engins de compactage, EUROVIA P.C.L, TULLE.
- **Monsieur LAURENT Michel** demeurant à RILHAC-XAINTRIE  
Maçon, CROIZET POURTY ET CIE, SERVIERES-LE-CHATEAU.
- **Monsieur LAVAL Jean Luc** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Cariste et polyvalent, BLEDINA usine de Brive, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur LEBAS Eric** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Commercial, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame LESCURE Françoise** demeurant à CUBLAC  
Employée administratrice, garage SIERRA, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Monsieur LULLIER Jean-Michel** demeurant à TULLE  
magasinier, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame MALARD Yolande** demeurant à TULLE  
Secrétaire Comptable, BANQUE DE FRANCE - NOISEL, MARNE LA VALLEE.
- **Madame MARSALEIX Sylvia, Nicole, Annie** demeurant à VARETZ  
Secrétaire, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MARTINS José** demeurant à TULLE  
Ouvrier boucher, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MATEUS Jean** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Mécanicien, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MAURIE Daniel** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conseiller service carrosserie, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MAZIERE Patrice** demeurant à COMBRESSOL  
Ouvrier atelier hautement qualifié, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MECHEKHAR Rabah** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Mécanicien, SARL SUD AUTOS, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Madame MOTHARD Françoise** demeurant à EGLETONS  
Responsable administratif, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur NABAIS DE MARQUES Joseph, Carles** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Technicien Expert, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur NOURRY Rico** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Ouvrier, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame OSTAPIW Nadine** demeurant à EGLETONS  
Responsable RH, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame OURDI Sylvie** demeurant à EGLETONS  
Agent d'accueil standardiste, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur PEUCH Christian** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Tulle Agglo, TULLE.
- **Madame PEUCH Sylvie** demeurant à ALLASSAC  
Technicienne Banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
- **Madame PEYMAUD Catherine** demeurant à TULLE

Directeur adjoint d'agence, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,  
CLERMONT-FERRAND.

- **Madame PEYRICAL Martine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent technique, OREXAD, LYON.
- **Madame PINARD Christine** demeurant à SALON-LA-TOUR  
Agent d'entretien, ARGEDIS SARL, SAINT-AVERTIN.
- **Monsieur PONCHARAL Daniel** demeurant à TULLE  
comptable, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur POUJADE Gérard** demeurant à USSEL  
Ouvrier handicapé, ADAPEI - ESAT - pôle travail et habitat, USSEL.
- **Monsieur POUJOL Guy** demeurant à SAINT-VIANCE  
Mécanicien, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame REBIERE Catherine** demeurant à OBJAT  
conditionneuse, FDG GROUP, ORLY.
- **Monsieur ROCHE Rémi** demeurant à LAGRAULIERE  
magasinier, SMURFIT KAPPA, UZERCHE.
- **Madame ROQUES Martine** demeurant à SAINT-VIANCE  
Référént conseil gestion retraite, CARSAT CENTRE OUEST, LIMOGES.
- **Monsieur SAZERAT Patrick, Michel** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent Maintenance Outillage, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame SENCE Catherine** demeurant à LAGUENNE  
Technicien Fichiers, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame SURGET Simone** demeurant à UZERCHE  
Opératrice d'assemblage, LEGRAND, LIMOGES.
- **Madame TEIXEIRA Dominique, Daniele** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Secrétaire, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame TEYSSANDIER Dominique** demeurant à USSAC  
Pinceautière, S.A.S MARQUARDT/CHALIMONT, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Monsieur VALETTE Gilles** demeurant à ESTIVAUX  
Conducteur d'engin, EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, PESSAC.
- **Monsieur VIDALIE Serge** demeurant à SADROC  
Chef d'atelier, RENAULT - SAS BEAUREGARD, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VIGNAUD Patrick** demeurant à BEYNAT  
Cariste, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur ZIMMERMANN Patrick** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Technicien d'Atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.

**Art.4** : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame BALCON Lucette, Jacqueline** demeurant à JUILLAC  
Ouvrière Spécialisée, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame BESSE Ginette** demeurant à SAINT-MARTIN-SEPERT  
ouvrier d'usine, VALADE S.A.S, LUBERSAC.
- **Monsieur BESSONIE Hervé** demeurant à TULLE  
Manager commerce régional, HUMANIS, OLIVET.
- **Madame BLONDEL Martine** demeurant à OBJAT  
conditionneuse, FDG GROUP, ORLY.
- **Monsieur BONNEFOND Michel, Georges, Louis** demeurant à CUBLAC  
Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE Aquitaine Centre Atlantique, BORDEAUX.
- **Monsieur BONNEVAL Patrick** demeurant à CHAMEYRAT

- Directeur adjoint agence, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur BOYER Roger** demeurant à MONTGIBAUD  
Technicien Procédé, LEGRAND, LIMOGES.
  - **Madame BRETTE Eliane** demeurant à NAVES  
Employée de Banque, BANQUE DE FRANCE - NOISEL, MARNE LA VALLEE.
  - **Monsieur CHALAUD Gilbert** demeurant à SEILHAC  
Responsable réception et expéditions, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Madame CHAMBODIE Claudette** demeurant à CHAMEYRAT  
Secrétaire commerciale, ALVEA S.N.C., MONTPOUILLAN.
  - **Monsieur CHAMBON Frédéric** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
ajusteur, MECABRIVE-INDUSTRIES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur CHARIEYAS Serge** demeurant à ARNAC-POMPADOUR  
Fraiseur, SICAME, POMPADOUR.
  - **Madame CHASSAING Martine** demeurant à MASSERET  
Employée qualifiée restauration, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, SAINT-MEDARD-EN-JALLES.
  - **Monsieur CHASTAGNER Gilbert** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Fraiseur CN, MECABRIVE-INDUSTRIES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame CHENUT Liliane** demeurant à SALON-LA-TOUR  
Opératrice d'Assemblage, LEGRAND, LIMOGES.
  - **Madame CHOUVEL Colette** demeurant à LAGRAULIERE  
Secrétaire de Site, LEGRAND, LIMOGES.
  - **Madame CLAUZADE Chantal** demeurant à LAGRAULIERE  
Opératrice d'assemblage, LEGRAND, LIMOGES.
  - **Monsieur COIGNAC Gérard, Serge** demeurant à TREIGNAC  
Technicien prévention des risques, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Madame COUDERT Annette** demeurant à AFFIEUX  
Technicien de Prestations CPAM, CPAM de la Corrèze, TULLE.
  - **Monsieur DAOUDAL Philippe, Daniel** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Electronicien FSE, SIDEL BLOWING & SERVICES, LE HAVRE.
  - **Monsieur DELPY Philippe** demeurant à YSSANDON  
Animateur Formateur, COLAS SUD OUEST MERIGNAC, MERIGNAC.
  - **Monsieur DUBECH Jean Pierre** demeurant à VITRAC-SUR-MONTANE  
Monteur, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur DUFOUR Philippe** demeurant à SAINT-CLEMENT  
Chef d'Equipe, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur DUPUY Christian** demeurant à MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE  
Surveillant, EATP, EGLETONS.
  - **Madame DUSSIER Catherine** demeurant à LARCHE  
Aide-soignante, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame DUVERT Marie Christine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent de Service Hospitalier, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame EMEREAU JOELLE** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Comptable, EUROVIA P.C.L, TULLE.
  - **Monsieur ESTURGIE Alain** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Chauffeur, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur FAVARO Eric** demeurant à VOUTEZAC  
Agent technique principal, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur FERNANDES José** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Carrossier, SARL SUD AUTOS, MALEMORT-SUR-CORREZE.
  - **Monsieur FIEYRE Philippe** demeurant à LADIGNAC-SUR-RONDELLES  
Technicien itinérant, COFELY SERVICES SUD OUEST, CANEJAN.
  - **Monsieur FONTANILLE Jean-Pierre** demeurant à SIONIAC  
Maçon, SARL GRATIAS RENOVATION CONSTRUCTION, THEGRA.
  - **Madame GOUDOUR Aline** demeurant à CHAMEYRAT  
Employée de bureau, URSSAF DU LIMOUSIN, LIMOGES.
  - **Monsieur GRAND Paul** demeurant à UZERCHE  
cadre bancaire, BANQUE TARNEAUD, UZERCHE.

- **Madame HENON Marie-Laure** demeurant à LAGUENNE  
Opérateur Polyvalent, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame JOUVET Dominique** demeurant à TULLE  
OPERATEUR POLYVALENT, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur JURBERT Patrick, Jean Paul** demeurant à NAVES  
Acheteur, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur KABAB Abdallah** demeurant à USSEL  
Opérateur mouleur noyateur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur KACZOROWSKI Antoni, Franciszek** demeurant à USSEL  
Opérateur Moule, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame LA COLERE Chantal, Marguerite** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employée commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
- **Madame LACOUR Monique** demeurant à LUBERSAC  
EMPLOYEE D 'USINE, VALADE S.A.S, LUBERSAC.
- **Monsieur LAFON Jean-François** demeurant à USSEL  
Technicien production bancaire, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,  
CLERMONT-FERRAND.
- **Madame LAGRANGE Martine, Yvonne, Micheline** demeurant à USSEL  
Opérateur mouleur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame LAGY Christine** demeurant à CORNIL  
Réfèrent technique contrôle fraudes, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Monsieur LARRAUFFIE Philippe** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Opérateur station effluents, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur LAURENT Michel** demeurant à RILHAC-XAINTRIE  
Maçon, CROIZET POURTY ET CIE, SERVIERES-LE-CHATEAU.
- **Monsieur LAVAL Christian** demeurant à SADROC  
Opérateur traitements thermiques, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Madame LAVAUD Josiane** demeurant à LUBERSAC  
Gestionnaire Production Approvisionnement, LEGRAND, LIMOGES.
- **Madame LOLLO Juliette, Georgette** demeurant à SAINT-PARDOUX-CORBIER  
Ouvrière Spécialisée, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame MADEIRA Murielle** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opératrice usinage, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MARAN Annie** demeurant à LARCHE  
Secrétaire technique, KPMG ENTREPRISE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MARQUES Jean-Pierre** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Mécanicien Entretien, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MARTI Eliane** demeurant à SALON-LA-TOUR  
Opératrice d'assemblage, LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur MAURIE Lionel** demeurant à CORNIL  
Responsable de Parc, KDI Direction Générale Ouest, CARQUEFOU.
- **Madame MAURY Brigitte** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Aide Soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MAURY Geneviève, Renée** demeurant à LUBERSAC  
Ouvrière Spécialisée, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur MEILHAC Gilbert** demeurant à ARGENTAT  
Employé Banque, BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur MOREAU Jean-Jacques** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employé de Banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
- **Monsieur MOYEN Jacques** demeurant à SAINT-SORNIN-LAVOLPS  
Agent de Maîtrise, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame NOILHAC Christiane** demeurant à SEILHAC  
Agent administratif, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Monsieur PEYRAMAURE Gaston** demeurant à ARNAC-POMPADOUR  
Tourneur, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur PEYRI Guy** demeurant à NEUVIC  
Maçon, EURL VALADE MICHEL, NEUVIC.
- **Madame PINGAUD Martine** demeurant à VIGEOIS  
Opératrice d'assemblage, LEGRAND, LIMOGES.

- **Monsieur PITOUT Christian** demeurant à LUBERSAC  
ouvrier d'usine, VALADE S.A.S, LUBERSAC.
- **Monsieur PUCHE François** demeurant à SAINT-CLEMENT  
Conducteur de ligne, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame QUEYROU Yvette** demeurant à SAINT-AULAIRE  
conditionneuse, FDG GROUP, ORLY.
- **Monsieur RABIER Pierre** demeurant à TULLE  
Gardien d'immeuble, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame REBUFFIE Yvette** demeurant à USSAC  
Aide Soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur REIS PEREIRA José** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
ouvrier, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur REIX Bernard** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Ouvrier Hautement Qualifié, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
- **Monsieur REYROLLE Paul** demeurant à CHAMPAGNAC-LA-PRUNE  
Responsable de département, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,  
CLERMONT-FERRAND.
- **Madame RIVASSOU Odette** demeurant à SAINT-JAL  
Agent de Planning, LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur ROCHE Jean Luc** demeurant à TROCHE  
Prototypiste, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur RONGIER Michel** demeurant à USSEL  
Opérateur contrôle, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur SADARNAC Joel, Alain** demeurant à ARNAC-POMPADOUR  
Agent de Maîtrise, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur SIMONET Jean Pascal** demeurant à CHARTRIER-FERRIERE  
Journaliste, LE POPULAIRE DU CENTRE, LIMOGES.
- **Madame SOLEILHAVOUP Michèle** demeurant à LAGRAULIERE  
Opératrice, LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur THIMOTHEE Michel** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Employé, BLEDINA, VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.
- **Monsieur TROUBADY Claude** demeurant à AIX  
Opérateur mouleur noyauteur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur TUAILLON Jean Louis** demeurant à USSEL  
Opérateur moule, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur VALADE Denis, Aubin** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technicien méthodes, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame VALEILLE Sylvie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-  
FERRAND.
- **Monsieur VERGNE Gérard, Jean-Michel** demeurant à BEYNAT  
Responsable Onduleuse, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VERLHAC Jean Michel** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Commercial Sédentaire, LBA THIVEL, VAULX-EN-VELIN.

**Art.5 :** Mme le directeur du cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 30/06/2016

Le Préfet

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Services du cabinet / bureau du cabinet

19-2016-06-29-003

Arrêté accordant la médaille d'honneur Régionale,  
Départementale et Communale



PRÉFET DE LA CORRÈZE

## A R R E T E

### Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016

Le Préfet de la Corrèze

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Madame le Directeur de Cabinet,

## A R R E T E :

**Art.1** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Jean-François**

Conseiller municipal, MAIRIE DE LAMAZIERE HAUTE, demeurant à LAMAZIERE-HAUTE.

- **Monsieur BENISSET Bernard**

Conseiller municipal, Mairie de Treignac, demeurant à TREIGNAC.

- **Madame BORDAS Marie, Patricia**

Adjoint Administratif, MAIRIE DE COSNAC, demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE.

- **Madame BOS Manuella, Marie-France née LANDELLE**

Adjoint Administratif 1ère Classe - retraitée, MAIRIE DE VIGEOIS, demeurant à VIGEOIS.

- **Madame BOURNAS Sylvia, Monique née LUCARINI**

Secrétaire de Mairie, MAIRIE DE DAVIGNAC, demeurant à DAVIGNAC.

- **Monsieur BROUSSE C Claude**  
Adjoint technique territoriale 2è classe, SICRA ARGENTAT, demeurant à GOULLES.
- **Madame CASTERA Chrystele née HUGONIE**  
Rédacteur Territorial, COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLAGES MIDI  
CORREZIEN, demeurant à MEYSSAC.
- **Madame COUDRAY Corinne**  
Moniteur CRP - section fleuriste, Ets Public Departemental De Clairvivre, demeurant à  
MARCILLAC-LA-CROISILLE.
- **Monsieur DEMETER Jean-Noël**  
Adjoint techn 2e cl, SICRA ARGENTAT, demeurant à ARGENTAT.
- **Madame DEZERT Florence née JOANNY**  
Adjoint Administratif 1ère Classe, MAIRIE DE SERVIERES LE CHATEAU, demeurant  
à SERVIERES-LE-CHATEAU.
- **Madame DRUESNE Marie née VEAN**  
Adjoint Technique 2ème classe, Mairie de Margerides, demeurant à SARROUX.
- **Monsieur FAUGERON Michel**  
Agent de Maîtrise Pincipal, MAIRIE DE VIGEOIS, demeurant à VIGEOIS.
- **Monsieur GARY Yves, Pierre, Marie**  
Maire, MAIRIE DE TURENNE, demeurant à TURENNE.
- **Monsieur GATIGNOL Jean-Pierre**  
Adjoint technique territorial de 2e cl, SICRA ARGENTAT, demeurant à SAINT-  
CHAMANT.
- **Madame GERMANE Nelly née RICHEL**  
Secrétaire de Mairie, MAIRIE DE CUREMONTE / SYNDICAT ROCHE DE VIC,  
demeurant à CUREMONTE.
- **Madame JOUHAUD Florence**  
Infirmière de Classe Supérieure, EHPAD Bruyères et Genêts, demeurant à BUGEAT.
- **Madame LACHAUD Marie-France née ALBARET**  
Adjoint administratif pl 2e cl, SICRA ARGENTAT, demeurant à SAINT-CHAMANT.
- **Monsieur LAQUIEZE Eric**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE, demeurant à  
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE.
- **Monsieur LAUSSAT Jacques**  
adjoint technique principal de 2eme classe, SICRA ARGENTAT, demeurant à  
ARGENTAT.

- **Madame LECHIPRE Corinne, Patricia née LEREVEREND**  
Agent scolaire d'animation, Mairie de Lagraulière, demeurant à LAGRAULIERE.
- **Monsieur LEOTY Daniel**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE D'AURIAC, demeurant à AURIAC.
- **Monsieur LEVARD Jacques, Georges, Marie**  
Adjoint au maire, MAIRIE DE TURENNE, demeurant à TURENNE.
- **Monsieur LEYMARIE Fernand**  
Conseiller municipal, MAIRIE DE SAINTE FEREOLE, demeurant à SAINTE-FEREOLE.
- **Monsieur MAILLES Christophe**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE LUBERSAC, demeurant à LUBERSAC.
- **Monsieur MAISON Claude, Léon**  
Adjoint technique 2ème Classe, MAIRIE D'USSEL, demeurant à USSEL.
- **Monsieur MARGINIER PATRICK**  
Adjoint technique première classe, MAIRIE DE LUBERSAC, demeurant à LUBERSAC.
- **Madame MATOS SAMPAIO Sylvie née MOMBELET**  
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, MAIRIE D'USSEL, demeurant à USSEL.
- **Madame MICHOUX Sandrine**  
Adjoint Technique de 2ème Classe, MAIRIE D'USSEL, demeurant à SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS.
- **Madame MIRGUET Joëlle née BREDECHE**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE D'USSEL, demeurant à LIGNAREIX.
- **Monsieur MONTEIL Jean-Claude**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE, demeurant à VENARSAL.
- **Monsieur MOURNAT Jérôme**  
Moniteur CRP Confirmé, Ets Public Departemental De Clairvivre, demeurant à JUILLAC.
- **Madame NADIRAS Marie-France née DUPUY**  
Secrétaire de mairie, Mairie de Lagraulière, demeurant à SAINT-YBARD.
- **Monsieur OLLIER Jean Marc**  
Conseiller municipal, MAIRIE DE LAMAZIERE HAUTE, demeurant à LAMAZIERE-HAUTE.
- **Madame PEYRAMAURE Sylvie**  
Agent Technique 2ème classe, MAIRIE DE LUBERSAC, demeurant à LUBERSAC.

**- Monsieur POIGNET Frédéric**

Adjoint technique territorial de 2eme classe, MAIRIE DE TURENNE, demeurant à TURENNE.

**- Monsieur PRODEL Gérard**

Agent de maîtrise principal, SICRA ARGENTAT, demeurant à ARGENTAT.

**- Monsieur ROBERT Jean-Marie**

Technicien principal 1è cl, SICRA ARGENTAT, demeurant à ARGENTAT.

**- Monsieur ROUSSANNE Alain**

Adjoint technique territorial principal, 1ère classe, SICRA ARGENTAT, demeurant à FORGES.

**- Madame SELVES Annie, Marie-Jeanne née FRUQUIERE**

Adjoint Technique - Cantinière, MAIRIE D'AURIAC, demeurant à AURIAC.

**- Madame SIMBERT Stéphanie née MOREAU**

Attaché Territorial, C.N.F.P.T., demeurant à USSAC.

**- Monsieur TOURNEIX Didier**

Agent de maîtrise principal, SICRA ARGENTAT, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD.

**- Monsieur VERGT Nicolas**

Adjoint technique territorial principal, 2ème classe, SICRA ARGENTAT, demeurant à ARGENTAT.

**- Monsieur VIDALIE Laurent**

Adjoint Technique 1ère Classe, Mairie d'Allassac, demeurant à ALLASSAC.

**Art.2 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

**- Madame BORDES Marie-Josée, Amélie née BIGOURIE**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE D'USSEL, demeurant à SAINT-VICTOUR.

**- Madame BOYER Gislaine née GOUYGOU**

Agent Spécialisé principal de 2ème classe - Ecoles maternelles, MAIRIE DE TURENNE, demeurant à TURENNE.

**- Monsieur CAPELLE Daniel**

Agent de Maîtrise, MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE, demeurant à ALTILLAC.

- **Monsieur CHARRON Michel**

Ingénieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES,  
demeurant à BENAYES.

- **Madame DUBOIS Laurence, Annie**

Bibliothécaire Territoriale, Tulle Agglo, demeurant à SAINTE-FORTUNADE.

- **Madame GAUMOND Josette née MONZAUGE**

Agent de maîtrise - cantine scolaire, MAIRIE DE TURENNE, demeurant à TURENNE.

- **Madame GERMANE Nelly née RICHEL**

Secrétaire de Mairie, MAIRIE DE CUREMONTE / SYNDICAT ROCHE DE VIC,  
demeurant à CUREMONTE.

- **Madame GOUDOUR Catherine née NEIGE**

Monitrice Educatrice, FOYER BOULOU LES ROSES, demeurant à SAINT-CLEMENT.

- **Monsieur MARONNE Gérard, Henri**

Adjoint Technique de 2ème classe, COMMUNE DE SOURSAC, demeurant à  
SOURSAC.

- **Madame MERY-VERLHIAC Christiane née MERY**

Conservateur en Chef - Bibliothèque, Tulle Agglo, demeurant à LAGUENNE.

- **Madame PRESSET Christiane, Françoise**

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Tulle Agglo, demeurant à CHAMEYRAT.

- **Madame TRONCHE Marilyn, Gabrielle née ODOT**

Agent spécialisé principal 2ème classe - écoles maternelles, MAIRIE DE TURENNE,  
demeurant à TURENNE.

**Art.3** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame DHENNIN Jeanine, Nicole née LESPINAS**

Adjoint administratif principal 1er classe, MAIRIE DE LUBERSAC, demeurant à  
LUBERSAC.

- **Monsieur GARRIGUES Didier, Marie, Lucien**

Ingénieur, SDIS DE LA CORREZE, demeurant à TULLE.

- **Monsieur MAZALEYRAT Marc**

Rédacteur principal de 1ère classe, SDIS DE LA CORREZE, demeurant à MEYMAC.

- **Madame METADIER Marie-Pierre**

Attachée Principale, Mairie d'Allasac, demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES.

**- Monsieur PARLANGE Maurice**

Adjoint au maire, MAIRIE DE TURENNE, demeurant à TURENNE.

**- Monsieur PARVAUD Gilbert**

Ouvrier Professionnel Qualifié - Service technique - entretien bâtiment, Ets Public  
Départemental de Clairvivre, demeurant à JUILLAC.

**Art.4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges, 1 Cours Vergniaud 87000 LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art.5** : Madame le directeur de cabinet est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Tulle, le 29/06/2016

Le Préfet



Bertrand Gaume

Services du cabinet / bureau du cabinet

19-2016-06-28-010

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur des  
sapeurs pompiers



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture  
Bureau du cabinet  
Distinctions honorifiques

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers  
-----

Le préfet de la Corrèze,

Vu le décret 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du code des communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux et notamment son article 2 ;

Vu les propositions en date du 21 juin 2016 de M. le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Corrèze ;

Au titre de la promotion du 14 juillet 2016,

A R R E T E  
----

**Art. 1.** – La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, en raison du dévouement constant dont ils font preuve en faveur de nos concitoyens :

**médaille d'or :**

M. Christian Fraysse  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours d'Arnac-Pompadour

M. Joël Sadarnac  
Sergent volontaire au Centre de secours d'Arnac-Pompadour

M. Thierry Plas  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe professionnel  
Direction départementale du service d'incendie et de secours

M. Gérard Lachaud  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours principal du Lonzac

M. Didier Barry  
Sergent-chef professionnel au Centre de secours de Tulle

M. Didier Frouard  
Sergent-chef professionnel au Centre de secours de Tulle

M. Marc Teixeira  
Adjudant volontaire au Centre de secours de Tulle

M. Gérard Ruscassie  
Adjudant-chef professionnel au Centre de secours d'Ussel

M. Didier Sauviat  
Adjudant-chef volontaire au Centre de secours d'Ussel

## **médaille de vermeil :**

M. Lionel Maitre  
Sergent volontaire au Centre de secours d'Allasac

M. Guy Papon  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours d'Argentat

M. Olivier Benlhassen  
Sergent volontaire au Centre de secours d'Arnac-Pompadour

M. Thierry Kiszka  
Sergent volontaire au Centre de secours d'Ayen

M. Didier Lachaud  
Capitaine volontaire au Centre de secours de Beynat

M. Jean-Michel Monteil  
Adjudant-chef volontaire au Centre de secours de Beynat

M. Frédéric Aldebert  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours principal de Brive

M. Christophe Luc  
Sergent professionnel au Centre de secours principal de Brive

M. Laurent Serre  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours du Lonzac

M. Michel Broc  
Lieutenant volontaire au Centre de secours de Sornac

M. Franck Bouillaguet  
Lieutenant volontaire au Centre de secours de Treignac

M. Stéphane Hersent  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe professionnel au Centre de secours de Tulle

M. Michel Desagullier  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours d'Uzerche

M. Eric Roussel  
Adjudant-chef volontaire au Centre de secours d'Uzerche

## **médaille d'argent avec rosette :**

M. Jacques Mourieras  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours de Bugeat

M. Henri Roy  
Médecin-Capitaine volontaire au Centre de secours de Neuvic

## **médaille d'argent :**

M. Florian Pouget  
Lieutenant volontaire au Centre de secours d'Argentat

M. Franck Breuil  
Lieutenant volontaire au Centre de secours d'Ayen

M. Frédéric Commagnac  
Adjudant-chef volontaire au Centre de secours d'Ayen

M. Alexandre Acosta  
Caporal professionnel au Centre de secours principal de Brive

M. Rodolphe Morin  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe professionnel au Centre de secours principal de Brive

M. Frédéric Labbat  
Adjudant-chef volontaire au Centre de secours de Bugeat

M. Joël Mazet  
Sergent volontaire au Centre de secours d'Eygurande

M. Fabien Le Royer-Rigaud  
Sergent volontaire au Centre de secours d'Eygurande

M. Christian Bordes  
Sergent volontaire au Centre de secours de Lapeau

M. Jean-Paul Pers  
Sergent-chef volontaire au Centre de secours de Lapeau

M. Sébastien Bouyssou  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours de Meyssac

M. Frédéric Delpy  
Sergent volontaire au Centre de secours de Meyssac

M. Bernard Auberty  
Adjudant-chef volontaire au Centre de secours de Marcillac

M. Jean-Michel Couteille  
Sergent volontaire au Centre de secours de Seilhac

M. Laurent Fulminet  
Sergent volontaire au Centre de secours de Tulle

M. Laurent Leymarie  
Sergent-chef professionnel au Centre de secours de Tulle

M. Fredy Ortega  
Sergent-chef professionnel au Centre de secours de Tulle

M. Olivier Tarif  
Sergent volontaire au Centre de secours de Tulle

M. Grégory Madelaine  
Sergent-chef professionnel au Centre de secours d'Ussel

M. Damien Plazanet  
Adjudant volontaire au Centre de secours d'Ussel

M. Jean-François Roche  
Commandant professionnel au Centre de secours d'Ussel

M. Bernard Rocamora  
Caporal-chef volontaire au Centre de secours de Vigeois

**Art. 2.** – Mme le directeur de cabinet, M. le lieutenant-colonel, directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le **28 JUIN 2016**



Bertrand GAUME